

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

15 juin

1991

No 24

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
15 juin 1991
No 24

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente à la folle enchère
Vente des effets non réclamés
Vente par licitation
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

CANTON DE MELBOURNE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
M.R.C. DE BONAVENTURE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter une réglementation</i>)	2367
M.R.C. DE SAINTE-CROIX (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE BONAVENTURE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE GRANDE-CASCAPÉDIA (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE HOPE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE PASPÉBIAC-OUEST (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2367
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2368
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2368
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2368
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2368
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2368
MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2368
VILLE DE CHAMBLY (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2369

AVIS DIVERS

CENTRE ÉVANGÉLIQUE DES ASSEMBLÉES DE LA PENTECÔTE DU CANADA À MONTRÉAL (L.P.)	2369
SUCCESSION ANDRÉ ARCHAMBAULT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2369

SUCCESSION GÉRALD V. BULL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2369
SUCCESSION YVON SIROIS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2369
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (<i>Modification de l'annexe 6-B du règlement général 6</i>)	2370
VILLE DE BOIS-DES-FILION (<i>Rues et ruelles</i>)	2370
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (<i>Rues et ruelles</i>)	2371
VILLE DE VALCOURT (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39, abrogation</i>)	2373

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE D'ALMA (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2373
CAISSE POPULAIRE DE MÉTABETCHOUAN (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2373
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-EUGÈNE D'ARGENTENAY (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2373
CAISSE POPULAIRE DE ST.AUGUSTIN (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2373
CAISSE POPULAIRE DE STE-JEANNE D'ARC DE ROBERVAL (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2373
CAISSE POPULAIRE TICOUAPÉ (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2374
LA CAISSE POPULAIRE D'ALBANEL (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2374
LA CAISSE POPULAIRE DE BÉGIN (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2374
LA CAISSE POPULAIRE DE BREAKEYVILLE (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2374
LA CAISSE POPULAIRE DE CHAMBORD (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2374
LA CAISSE POPULAIRE DE JONQUIÈRE (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2374
LA CAISSE POPULAIRE DE LAC AUX SABLES (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2375
LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE ST-JEAN (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2375
LA CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DES MONTS (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2375
LA CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2375
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ANDRÉ, LAC ST-JEAN P. QUÉ. (<i>Changement de dénomination sociale et de modification de territoire</i>)	2375

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2375
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2376
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FÉLICIEN (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2376
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FÉLIX D'OTIS (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2376
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANÇOIS DE SALES (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2376
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-LÉON (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2376
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MARC (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2376
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MATHIAS DE ROUVILLE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2377
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-NAZAIRE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2377
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-NÉRÉE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2377
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-SACREMENT DE NAUDVILLE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2377
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-THÉOPHILE DU LAC (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2377
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-THOMAS DYDIME (ROBERVAL) (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2377
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-WILBROD (STATION D'HÉBERTVILLE) (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2378
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME-DU-LAUS (Modification relatif au siège social)	2378
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FULGENCE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2378
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-LAURENT DE JONQUIÈRE (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2378
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-LUDGER DE MILOT (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2378
ST-HENRI DE TAILLON (LA CAISSE POPULAIRE DE) (Changement de dénomination sociale et de modification de territoire)	2378

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Anthony Lawrence Barrett	2379
Christopher Costi George Antonios Alexander Haropoulos	2379
Eve Julie Cardenas	2379
Joseph Alexander John Taylor	2379
Joseph Donat Achille Gilles Thibault	2379
Joseph Donat Richard Pelosse	2379
Joseph Hypolite Réal Paul Pilote	2379
Joseph Léo Grenier	2379
Joseph Michael Sandy Peters	2380
Joseph Omer Daniel Francis Fontaine	2380
Joseph Yvon Eric Parisé	2380
Marie Colette Ysabel Gamache	2380
Marie Ghislaine Lynka Fortin	2380
Marie Ginette Manon Stéphanie Noreau	2380
Marie Judith Françoise Côté	2380
Marie Karine Josée Mathieu	2380
Marie Lina Huguette Camille St-Laurent	2380
Marie Lucie Andrée Djenane Lambert	2380
Marie Réjeanne Sandra Lara Cardenas	2381
Mary Marguerite Orina Lina Thivierge	2381
Mina Fadaï	2381
Peter Charles Miglia	2381
Shiva Maryam Arya	2381
Steven Gia-Cuong Yip	2381
Van-Ba Guy Tran	2381

DEMANDES

Alexis Guiberteau	2381
Anthono Fata	2381
Benoit Morin	2381
Blanche Ambeault Jacques	2381
Carmel Tardif	2382
Facile Martin	2382
France Girard	2382
George Alivizatos	2382
Georgia Anna Alivizatos	2382
Jabbari-Manjili, Mohammad Reza	2382
Jean-Guy Bouchard	2382
Joseph Allyre	2382
Joseph Ronald Marc Desormeaux	2382
Lise Forget	2383
Manon Lisa Bourbeau	2383
Marie Anne Maude Marineau	2383
Marie Brigitte France Lavigne	2383
Marie-Flavie Isabelle	2383
Marie-Josée Lafrance	2383
Marie Mélanie Dorothée	2383
Marie Wilhelmina Thérèse Jetten	2383
Mohamed Morsy	2383
Mohammad Seghatol Eslami	2384
Nicole Sirois	2384
Rita Beaulieu	2384
Ronald Ouellette	2384
Wendy Jay Spalding	2384
Winnifred Lanceley Chaplin	2384

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

**LETTRES PATENTES — AVIS DE
CONVERSION (Article 17) (Sans changement
de nom)** 2385

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONSTITUTION** 2385

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONTINUATION** 2398

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
FUSION** 2399

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
MODIFICATION** 2400

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 2405

ATELIER DES ARTS DU GRAND-PORTAGE INC. 2405

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2409

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES**DISSOLUTION — DEMANDES DE**

2154-6569 QUÉBEC INC. 2411

2164-6971 QUÉBEC INC. 2411

2324-5186 QUÉBEC INC. 2411

2422-7977 QUÉBEC INC. 2411

2429-3284 QUÉBEC INC. 2411

2617-3740 QUÉBEC INC. 2411

2623-3080 QUÉBEC INC. 2411

2627-7418 QUÉBEC INC. 2411

2857-5751 QUÉBEC INC. 2411

AMÉNAGEMENT ELKINGTONS (QUÉBEC)

LTÉE 2411

ARTHUR & SAKO AUTO LTÉE 2412

ARTS GRAPHIQUES JEAN M. PAQUETTE INC. 2412

ATELIER DE PRODUCTION CONCEPTUELLE

BRANKO LTÉE 2412

BARONET DISTRIBUTIONS INC. 2412

BONZAGE DOUX-SOLEIL INC. 2412

CIE DE PEINTURE CHAMPLAIN INC. 2412

DISTRIBUTIONS BARONET INC. 2412

ELKINGTONS DEVELOPMENT (QUEBEC) LTD. 2411

ENTREPRISES J.G. BERGERON LTÉE 2412

FONDATION DES AMIS DE LIMOILOU 2412

FORMATION SOURCE INC. 2412

GARAGE PAQUETTE CARROSSIER INC 2412

GESTION ALAIN MARCOTTE INC. 2413

GESTION DE LA BRASSERIE PLOUFFE INC. 2413

GESTION JACTET LTÉE 2413

GRUPE JEUNESSE-NOUVEAU-MONDE 2413

GUAY BLOUIN & BERGERON & ASSOCIÉS INC. 2413

IMMEUBLES CALO LTÉE 2413

IMMEUBLES MATCH INC. 2413

JACTET MANAGEMENT LTD. 2413

JOURNAL LE ST-PATRICE INC. 2413

J. SAINT-PIERRE INC. 2413

JUNEAU & FRÈRES INC. 2413

LA COMPAGNIE VENDIS INC. 2413

LE GUEULETON J.P. INC. 2414

LES AMBULANCES KAMOURASKA EST INC. 2414

LES CÉRAMIQUES L.D. INC. 2414

LES CONSTRUCTIONS MULTITEC LTÉE. 2414

LES ÉCURIES DUBERN INC. 2414

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES J.L.M. INC. 2414

LES FILMS CENATOS INC. 2414

LES PLACEMENTS DU CENTRE INC. 2414

LES PLACEMENTS NARVAL INC. 2414

MEDIALUX INC. 2414

MINES MARVAL INC. 2414

NETTOYEUR HARVEY LTÉE 2415

PEINTURATOM INC. 2415

PLACEMENTS J.M. JODOIN INC. 2415

QUINCAILLERIE CENTRALE ET MAGASIN DE

PEINTURE LTÉE 2415

RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-

HENRI (1986) INC. 2415

RESTAURANT HAO HOA INC. 2415

ST-LOUIS AVIATION INC. 2415

TRANSPORT H.R. THIVIERGE LTÉE 2415

TRANSPORT LABOISSONNIÈRE INC. 2415

VINGT-SEPT MARS INC. 2415

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR
LES**

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé) 2416

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET
SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****CHANGEMENT DANS LA NATURE DE
LEURS AFFAIRES**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1990) CODCO
NO. 1 2416

CODCO (1990) AND COMPANY, LIMITED
PARTNERSHIP NO. 1 2416

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES
GÉNÉRALES (*Demande de remboursement de
cautionnement*) 2416

**SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES
SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE — LOI SUR LES**

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MUTUELLE (*Changement
d'agent principal*) 2417

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE WELLINGTON (Changement d'agent principal)	2417	BEDFORD	
THE MUTUAL TRUST COMPANY (Changement d'agent principal)	2417	LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. CODÈRE ET AL.	2421
WELLINGTON TRUST COMPANY (Changement d'agent principal)	2417	DRUMMOND	
LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA		CAISSE POPULAIRE ST-FÉLIX DE KINGSEY c. ADOLPHE PROULX ET FILS (1987) INC. ET AL.	2421
LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS DE LA NORTHERN TELECOM (Dissolution)	2417	IBERVILLE	
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES		BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. MIRON ET AL.	2422
INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE		LES ASCENSEURS LABADIE INC. c. 149634 CANADA INC. ET AL.	2423
COOPÉRATIVE DE TÉLÉVISION DE GASPÉ (Révocation de dissolution)	2417	JOLIETTE	
MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU		AUGER c. BRUYÈRE ET AL.	2423
OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÈGEURS CRIS (Nomination)	2417	CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS c. DÉZIEL	2424
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES		CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS c. DÉZIEL ET AL.	2424
REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE	2418	CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL c. LES INVESTISSEMENTS NORMAND DUMONT ET AL.	2425
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES		LA CORPORATION TRUST CAPITAL c. LAROCHE ET AL.	2425
ASSOCIATION HAHNEMANNIENNE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ HOMÉOPATHES (Formation)	2418	MONTMAGNY	
L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES D'ÉCOLE DES CANTONS, DAVIGNON ET PROVENÇAL (Formation)	2418	MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER c. BUCKLEY	2425
VENTES À LA FOLLE ENCHÈRE		MONTRÉAL	
VILLE DE MONTRÉAL c. SUCCESSION L.E. BEAULIEU	2419	2844-9064 QUÉBEC INC. c. MORELLA	2426
VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS		CAISSE POPULAIRE SAINT-BERNARD DE MONTRÉAL c. BOUFFARD ET AL.	2426
COMPAGNIE CHEMIN DE FER Q.N.S. & L.	2419	FITZGERALD c. GÉDÉON ET AL.	2427
VENTES PAR LICITATION		QUÉBEC	
BACON c. BRUNET	2419	AUBERGE CARROUSSEL INC. c. CHAMPAGNE ET AL.	2428
BOWEN ET AL. c. BOWEN ET AL.	2420	BLANCHET c. BOUTIN	2429
VENTES PAR SHÉRIF		CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO c. DENIS	2427
ABITIBI		LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BNE c. MORIN ET AL.	2429
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 2636-3457 QUÉBEC INC. ET AL.	2420	LAURENT DELORME INVESTMENT LTD. c. MARCOTTE ET AL.	2429
		RIMOUSKI	
		LA COMPAGNIE TRUST ROYAL c. VOYER	2430
		ROUYN-NORANDA	
		VILLE DE ROUYN-NORANDA c. PLACEMENTS MINIERS TAIGA INC.	2430
		SAINT-HYACINTHE	
		LA FINANCIÈRE, PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. BOILARD	2430

TERREBONNE

MARCHANDS UNIS INC. c. GAGNON *ET AL.* 2430

VENTES POUR TAXES

M.R.C. DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2431
VILLE DE BELOEIL 2431

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Canton de Melbourne

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 juillet 1991, le délai prescrit à la municipalité du Canton de Melbourne pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Bonaventure

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 20 octobre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Bonaventure pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Caplan

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 20 octobre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Caplan pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Grande-Cascapédia

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Grande-Cascapédia pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Hope

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Hope pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Hope Town

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Hope Town pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de New Carlisle

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de New Carlisle pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Paspébiac-Ouest

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Paspébiac-Ouest pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Saint-Alphonse**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Alphonse pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Sainte-Croix**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 juillet 1991, le délai pour permettre à la municipalité de Sainte-Croix d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Saint-Elzéar**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Elzéar pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 juin 1991, le délai prescrit à la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Saint-Godefroi**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Godefroi pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Saint-Jules**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Jules pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Saint-Siméon**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Siméon pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC**Municipalité de Shigawake**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Shigawake pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité régionale de comté de Bonaventure

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 20 octobre 1991, le délai prescrit à la municipalité régionale de comté de Bonaventure pour adopter à l'égard de son territoire non organisé une réglementation conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Bonaventure.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Ville de Chambly

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 juin 1991, le délai prescrit à la ville de Chambly pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Québec, le 29 mai 1991

2726

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Avis divers

Centre évangélique des assemblées de la Pentecôte du Canada à Montréal

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1990 09 26, constituant en corporation les requérants suivants: M. Gilles Gagnon, ministre du culte, 10405, Francis, Montréal; M. Aurélien Lincourt, retraité, 7045, rue Valombre, bureau 216, Saint-Léonard et M. Jean Caron, imprimeur, 9045, Rochdale, Saint-Léonard, sous la dénomination sociale « Centre évangélique des assemblées de la Pentecôte du Canada à Montréal ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 50 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 1455, rue Papineau, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2751-8828

73444

Succession André Archambault

Avis est, par les présentes, donné que Johanne Archambault, secrétaire, demeurant au 61 rue Gordon, à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, J6S 4B8, agissant à titre de légataire de feu André Archambault, en son vivant demeurant au 61, rue Fraser, appartement b, Québec, province de Québec, G1R 2B7, où il est décédé le quatorze (14) février mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), lequel est décédé laissant un testament olographe daté du quatre (4) avril mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), homologué à la Cour supérieure du district de Québec, suivant jugement rendu par Gervais Brassard, notaire adjoint, en date du onze (11) avril mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), dossier numéro 200-14-000376-910, pour accepter la succession, sous bénéfice d'inventaire.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Claude Houle et peut être consulté à ses bureaux, au 50, rue Jacques-Cartier, à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, J6T 4R3.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Salaberry-de-Valleyfield, le 24 mai 1991

73307

Le procureur,
CLAUDE HOULE, notaire

Succession Gérard V. Bull

Avis est, par les présentes, donné que Noémie Louise Gilbert, domiciliée au numéro 1676, place Seigneuriale, en la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, province de Québec, J3V 4E4, seule et unique héritière de son mari, feu Gérard V. Bull, en son vivant homme d'affaires, domicilié au 28, avenue François Folie, à Bruxelles, Belgique, où il est décédé le vingt-deux mars mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), après avoir fait un testament olographe, homologué en Cour supérieure du Québec, district de Longueuil, le vingt avril mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), portant le numéro 505-14-000128-909 des dossiers de ladite Cour.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Nancy Chamberland, et peut être consulté à ses bureaux, au 143, Edison, Saint-Lambert, province de Québec, J4R 2P4.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Lambert, le 30 janvier 1991

73313

Le procureur,
NANCY CHAMBERLAND, notaire

Succession Yvon Sirois

Avis est, par les présentes, donné que Diane O'Connell, domiciliée au 6955, chemin Saint-Roch à Tracy, province de Québec, ès qualités de tutrice aux enfants mineures Geneviève et Mélanie Sirois, héritières de leur père, monsieur Yvon Sirois, en son vivant domicilié au 6955, chemin Saint-Roch à Tracy, décédé le 11 septembre 1990 sans laisser de testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte

reçu devant Gilles Côté, notaire à Tracy au 807, route Marie-Victorin, le 25 octobre 1990, et dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, le 17 mai 1991 sous le numéro 236349.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Pierre Côté, notaire à Tracy au 807, route Marie-Victorin.

Après deux mois du présent avis, Diane O'Connell paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Tracy, le 17 mai 1991

73407

Le procureur,
PIERRE CÔTÉ, notaire

Université du Québec

Vu l'article 17 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1);

Vu l'article 12.2 du règlement général 12 « Dispositions générales et exercice des pouvoirs »;

Vu l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du règlement général 6 « Ressources humaines », adoptée par l'assemblée des gouverneurs le 24 février 1982 (*Gazette officielle du Québec* du 29 mai 1982) et amendée les 15 décembre 1982, 21 décembre 1983, 27 juin 1984, 12 décembre 1984, 6 mars 1985, 10 avril 1985, 17 décembre 1986, 16 septembre 1987, 14 décembre 1988, 20 juin 1990 et le 17 avril 1991 (*Gazette officielle du Québec* des 15 janvier 1983, 14 janvier 1984, 14 juillet 1984, 12 janvier 1985, 23 mars 1985, 27 avril 1985, 10 janvier 1987, 3 octobre 1987, 14 janvier 1989, 14 juillet 1990 et du 4 mai 1991);

Vu l'avis de proposition, daté du 23 mai 1991 et expédié aux membres de l'assemblée des gouverneurs, à l'effet de modifier l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du règlement général 6 « Ressources humaines »;

Sur la proposition de Monsieur John LeBoutillier, appuyée par Monsieur Guy Charpentier,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES DE MODIFIER L'ANNEXE 6-B « RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC » DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 « RESSOURCES HUMAINES » COMME SUIT:

- Ajouter à l'appendice II qui comporte la liste des organismes désignés comme « autres unités » auxquels s'applique le Régime de retraite de l'Université du Québec, l'organisme suivant: Musée des Arts et Traditions populaires du Québec, C.P. 1422, Trois-Rivières, Québec, G9A 5L2.

73405

Le secrétaire général,
PIERRE NADEAU

Ville de Bois-des-Filion

Soyez avisés qu'à une séance régulière tenue le 11 décembre 1990, le Conseil municipal de la ville de Bois-des-Filion a décidé ce qui suit:

ATTENDU QUE les lots: 29 de la subdivision officielle du lot originaire 26, 15 de la subdivision officielle du lot originaire 27, 22 de la subdivision officielle du lot originaire 27, 1 de la subdivision officielle du lot originaire 9, 7 de la subdivision officielle du lot originaire 29, 31 de la subdivision officielle du lot originaire 23, 23 de la subdivision officielle du lot originaire 20, 51 de la subdivision officielle du lot originaire 19, 60 de la subdivision officielle du lot originaire 30, 85 de la subdivision officielle du lot originaire 26, 75 de la subdivision officielle du lot originaire 26, 69 de la subdivision officielle du lot originaire 26, 65 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 104 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 182 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 75 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 154 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 231 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 229 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 236 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 235 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 232 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 168 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 138 de la subdivision officielle du lot originaire 18, 365 de la subdivision officielle du lot originaire 14, 362 de la subdivision officielle du lot originaire 14, 363 de la subdivision officielle du lot originaire 14, 51 de la subdivision officielle du lot originaire 19, 405 de la subdivision officielle du lot originaire 14, 370 de la subdivision officielle du lot originaire 14, 327 de la subdivision officielle du lot originaire 11, de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebbonne, division d'enregistrement de Terrebbonne, et les lots: 158 de la subdivision officielle du lot originaire 1, 183 de la subdivision officielle du lot originaire 1, 143 de la subdivision officielle du lot originaire 1, 27 de la subdivision officielle du lot originaire 2, 84 de la subdivision officielle du lot originaire 2, 106 de la subdivision officielle du lot originaire 2, 1 de la subdivision officielle du lot originaire 3, 12 de la subdivision officielle du lot originaire 9, 2 de la subdivision officielle du lot originaire 9, 1-1 de la subdivision officielle du lot originaire 9, 42 de la subdivision officielle du lot originaire 26, 367 de la subdivision officielle du lot originaire 14 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, sont ouverts et servent de rue publique depuis plus de dix ans.

ATTENDU QU'aucune taxe n'a été prélevée depuis au moins dix ans,

ATTENDU QUE la ville offre depuis plus de dix ans les mêmes services sur ces lots que toutes autres rues déclarées publiques de la ville de Bois-des-Filion,

ATTENDU QUE la ville de Bois-des-Filion entend normaliser la situation de ces lots,

ATTENDU QUE la ville de Bois-des-Filion est régie par la Loi sur les cités et villes,

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. Prendre acte du dépôt du plan cadastral de la municipalité de Bois-des-Filion révisé le 20 octobre 1990 par Jacques Noury, arpenteur-géomètre;
3. Déclare vouloir s'approprier les lots mentionnés plus haut, conformément à la Loi sur les cités et villes, pour servir de rues publiques.

Est reproduit ci-après, conformément à la Loi sur les cités et villes, l'article 422 de ladite loi:

422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. S.R. 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8.

J'atteste enfin, que les formalités requises aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 ont été accomplies.

Bois-des-Filion, le 28 mai 1991

73404

Le greffier,
PAUL G. BRUNET

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Avis public

Titres de propriété

Acquisition de rues et ruelles

Avis public est, par la présente, donné que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour les lots ci-après mentionnés:

a) Une partie du lot originaire no 45 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant l'emprise d'une partie de la rue Belvédère à partir de l'emprise ouest de la rue Smith en direction ouest, ayant une superficie approximative de 2 542,3 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 30 mai 1990 et portant le numéro 2708 des minutes de son répertoire;

b) Une partie du lot originaire no 40 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant une partie de l'emprise de la rue Garand à partir de l'emprise ouest de la rue Bossuet en direction nord, ayant une superficie approximative de 252,6 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 5 novembre 1990 et portant le numéro 2990 des minutes de son répertoire;

c) Une partie du lot originaire no 41 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant une partie de l'emprise de la rue Garand située au nord de la partie décrite au sous-paragraphe « b » précédent et au nord de l'emprise ouest d'une partie de la rue Bossuet, ayant une superficie approximative de 578,2 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 2 novembre 1990 et portant le numéro 2986 des minutes de son répertoire;

d) Une partie de la subdivision no 70 du lot originaire no 57 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant une partie de l'emprise de la rue Lord située à l'est de l'emprise est de la rue Foisy, ayant une superficie approximative de 1 089,6 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 30 mai 1990 et portant le numéro 2707 des minutes de son répertoire;

e) Une partie de la subdivision no 70 du lot originaire no 57 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant une partie de l'emprise de la rue Lord située à l'ouest de l'emprise ouest de la rue Foisy, ayant une superficie approximative de 3 734,8 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 30 mai 1990 et portant le numéro 2707 des minutes de son répertoire;

f) La subdivision no 40 du lot originaire no 57 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Lord située à l'extrémité ouest de la partie mentionnée au sous-paragraphe « e », ayant une superficie approximative de 582,7 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 30 mai 1990 et portant le numéro 2107 des minutes de son répertoire;

g) La subdivision no 146 du lot originaire no 58 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue O'Caïn située à l'est de la rue Jacques-Cartier Sud, ayant une superficie approximative de 1 961,9 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 30 mai 1990 et portant le numéro 2706 des minutes de son répertoire;

h) La subdivision no 92 du lot originaire no 52 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Saint-Eugène située au sud de la rue Therrien, ayant une superficie approximative de 1 342,7 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 24 mai 1990 et portant le numéro 2691 des minutes de son répertoire;

i) Une partie du lot originaire no 52 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Reid entre la rivière Bernier et la rue Saint-Maurice, ayant une superficie approximative de 1 649,0 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Trem-

blay, arpenteur-géomètre, datés du 1^{er} juin 1990 et portant le numéro 2722 des minutes de son répertoire;

j) La subdivision no 305 du lot originaire no 49 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Saint-Eugène située à l'extrémité nord-ouest de la rue Vernois, ayant une superficie approximative de 2 579,6 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, datés du 30 mai 1990 et portant le numéro 2705 des minutes de son répertoire.

L'article 422 de la Loi sur les cités et villes se lit comme suit:

« Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;
4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

À une assemblée spéciale tenue le 21 mai 1991, le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a adopté, conformément à l'article 422 de la Loi sur les cités et villes ci-dessus reproduit, les résolutions ci-après mentionnées, savoir:

k) Quant au sous-paragraphes « a », la résolution no 16933 approuvant le plan et la description technique d'une partie du lot no 45 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Belvédère, ayant une superficie approximative de 2 542,3 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1990 et portant le numéro 2708 des minutes de son répertoire;

l) Quant au sous-paragraphes « b », la résolution no 16934 approuvant le plan et la description technique d'une partie du lot no 40 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Garand, ayant une superficie approximative de 252,6 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 5 novembre 1990 et portant le numéro 2990 des minutes de son répertoire;

m) Quant au sous-paragraphes « c », la résolution no 16935 approuvant le plan et la description technique d'une partie du lot no 41 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Garand, ayant une superficie approximative de 578,2 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 1990 et portant le numéro 2986 des minutes de son répertoire;

n) Quant aux sous-paragraphes « d », « e » et « f », la résolution no 16936 approuvant le plan et la description technique de deux parties de la subdivision no 70 et une partie de la subdivision no 40 du lot originaire no 57 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Lord, ayant une superficie approximative de 3 734,8 mètres carrés, 1 089,6 mètres carrés et 582,7 mètres carrés respectivement, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1990 et portant le numéro 2707 des minutes de son répertoire;

o) Quant au sous-paragraphes « g », la résolution no 16937 approuvant le plan et la description technique de la subdivision no 146 du lot originaire no 58 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue O'Caïn, ayant une superficie approximative de 1 961,9 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1990 et portant le numéro 2706 des minutes de son répertoire;

p) Quant au sous-paragraphes « h », la résolution no 16938 approuvant le plan et la description technique de la subdivision no 92 du lot originaire no 52 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Saint-Eugène, ayant une superficie approximative de 1 342,7 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 24 mai 1990 et portant le numéro 2691 des minutes de son répertoire;

q) Quant au sous-paragraphes « i », la résolution no 16939 approuvant le plan et la description technique d'une partie du lot no 52 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Reid, ayant une superficie approximative de 1 649,0 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} juin 1990 et portant le numéro 2722 des minutes de son répertoire;

r) Quant au sous-paragraphes « j », la résolution no 16940 approuvant le plan et la description technique de la subdivision no 305 du lot originaire no 49 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, formant en partie l'emprise de la rue Saint-Eugène, ayant une superficie approximative de 2 579,6 mètres carrés, tel que montré aux plan et description technique préparés par François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1990 et portant le numéro 2705 des minutes de son répertoire.

Les plans et les descriptions techniques des rues ci-haut mentionnées pour lesquelles la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu se prévaut de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement de la division de Saint-Jean.

Je, soussigné, déclare que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes; cette déclaration étant faite conformément aux dispositions du paragraphe dudit article de la Loi sur les cités et villes.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 5 juin 1991

73327-24-2

Le greffier,
JACQUES JUTRAS, *avocat*

Ville de Valcourt

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'un règlement portant le numéro 323 et intitulé: Règlement abrogeant le Règlement d'imposition du droit sur les mutations immobilières a été adopté par le Conseil de la ville de Valcourt à une séance régulière tenue le 3 juin 1991 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Valcourt.

Valcourt, le 4 juin 1991

73437

La greffière,
MANON BEAUCHEMIN

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse Populaire d'Alma

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire d'Alma », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins d'Alma » et de changer son territoire qui est actuellement « St-Joseph d'Alma, comté Lac St-Jean » pour devenir « Ville d'Alma ».

Québec, le 24 mai 1991

73345

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

CAISSE POPULAIRE DE METABETCHOUAN

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « CAISSE POPULAIRE DE METABETCHOUAN », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat

de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Métabetchouan » et de changer son territoire qui est actuellement « LES LIMITES DE LA PAROISSE ST-JÉROME » pour devenir « VILLE DE METABETCHOUAN ».

Québec, le 24 mai 1991

73372

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-EUGÈNE D'ARGENTENAY

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « CAISSE POPULAIRE DE SAINT-EUGÈNE D'ARGENTENAY », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Eugène d'Argentenay » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse Saint-Eugène, comté Roberval » pour devenir « Municipalités de Saint-Eugène et de Notre-Dame-de-Lorette ».

Québec, le 24 mai 1991

73355

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse Populaire de St-Augustin

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire de St-Augustin », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin Dalmas » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse de St-Augustin » pour devenir « Municipalité de la Paroisse de Saint-Augustin ».

Québec, le 24 mai 1991

73369

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse Populaire de Ste-Jeanne d'Arc de Roberval

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire de Ste-Jeanne d'Arc de Roberval », affiliée à la Fédération des caisses

populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle pour qu'elle devienne « Caisse populaire Desjardins de Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Roberval » et lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse Ste-Jeanne d'Arc, comté Roberval » pour devenir « Municipalité de village de Sainte-Jeanne-d'Arc ».

Québec, le 24 mai 1991

73371

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse Populaire Ticouapé

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire Ticouapé », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins Ticouapé » et de changer son territoire qui est actuellement « LES LIMITES DE LA PAROISSE DE SAINT-MÉTHODE » pour devenir « MUNICIPALITÉ DE Saint-Méthode ».

Québec, le 24 mai 1991

73356

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire d'Albanel

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire d'Albanel », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins d'Albanel » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse d'Albanel, comté Lac St-Jean » pour devenir « Municipalité d'Albanel ».

Québec, le 24 mai 1991

73370

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DE BÉGIN

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE BÉGIN », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modifi-

cation des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Bégin » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse St-Jean L'Évangéliste, comté de Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de Bégin ».

Québec, le 24 mai 1991

73342

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Breakeyville

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Breakeyville », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Breakeyville » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites des municipalités des paroisses de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et Saint-Lambert-de-Lauzon et des villes de Charny et Saint-Jean-Chrysostome ».

Québec, le 24 mai 1991

73357

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Chambord

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Chambord », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Chambord » et de changer son territoire qui est actuellement « Les limites de la paroisse de Chambord, comté Roberval, » pour devenir « Municipalité de Chambord ».

Québec, le 24 mai 1991

73364

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Jonquière

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Jonquière », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire

Desjardins de Jonquière » et de changer son territoire qui est actuellement « Ville de Jonquière » pour devenir « circonscription électorale de Jonquière ».

Québec, le 24 mai 1991

73350

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

devenir « les limites de la paroisse de Notre-Dame des Monts et le rang #2 de Ste-Agnès se terminant à la route 138 ».

Québec, le 24 mai 1991

73360

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Lac aux Sables

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Lac aux Sables », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Lac-aux-Sables » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ».

Québec, le 24 mai 1991

73358

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Roberval » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse de Roberval » pour devenir « Ville de Roberval ».

Québec, le 24 mai 1991

73348

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DE L'Anse St-Jean

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE L'Anse St-Jean », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de L'Anse-Saint-Jean » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse de L'Anse St-Jean » pour devenir « Municipalité de L'Anse-Saint-Jean ».

Québec, le 24 mai 1991

73367

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-André, Lac St-Jean, P. Qué.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-André, Lac St-Jean, P. Qué. », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse St-André du Lac St-Jean » pour devenir « Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ».

Québec, le 24 mai 1991

73353

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Notre-Dame des Monts

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Notre-Dame des Monts », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-des-Monts » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour

La Caisse Populaire de St-David-de-Falardeau

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-David-de-Falardeau », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-David-de-Falardeau » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse St-David-de-Falardeau » pour devenir « Municipalité de Saint-David-de-Falardeau ».

Québec, le 24 mai 1991

73363

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse populaire de St-Étienne de La Malbaie

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse populaire de St-Étienne de La Malbaie », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de La Malbaie » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites de la paroisse de St-Étienne de La Malbaie et de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agnès ».

Québec, le 24 mai 1991

73359

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse populaire de St-Félicien

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse populaire de St-Félicien », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Félicien » et de changer son territoire qui est actuellement « Paroisse St-Félicien » pour devenir « Ville de St-Félicien ».

Québec, le 24 mai 1991

73352

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Félix d'Otis

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Félix d'Otis », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-d'Otis » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse St-Félix d'Otis, comté Chicoutimi » pour devenir « municipalité de Saint-Félix-d'Otis ».

Québec, le 24 mai 1991

73347

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-François de Sales

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-François de Sales », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-François-de-Sales » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse St-François de Sales, comté Roberval » pour devenir « Municipalité de Saint-François-de-Sales ».

Québec, le 24 mai 1991

73365

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Léon

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Léon », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Saint-Léon » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse St-Léon, Comté Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de Labrecque ».

Québec, le 24 mai 1991

73343

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Marc

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Marc », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Marc » et de changer son territoire qui est actuellement « Circonscription électorale de Dubuc » pour devenir « Ville de la Baie ».

Québec, le 24 mai 1991

73368

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Mathias de Rouville

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Mathias de Rouville », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « La caisse populaire Desjardins de St-Mathias-sur-Richelieu » et de changer son territoire qui est actuellement « Les limites de la paroisse » pour devenir « Le territoire de la municipalité de la paroisse de St-Mathias-sur-Richelieu ».

Québec, le 24 mai 1991

73354

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Nazaire

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Nazaire », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Nazaire » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse St-Nazaire, comté Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de Saint-Nazaire ».

Québec, le 24 mai 1991

73349

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Nérée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Nérée », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Nérée » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites de la municipalité de la paroisse de Saint-Nérée ».

Québec, le 24 mai 1991

73361

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Sacrement de Naudville

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Sacrement de Naudville », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Saint-Sacrement d'Alma » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Cité d'Alma et la municipalité de St-Joseph d'Alma » pour devenir « Ville d'Alma ».

Québec, le 24 mai 1991

73344

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Théophile du Lac

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Théophile du Lac », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire de Lac-à-la-Tortue » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « municipalité de Lac-à-la-Tortue, municipalité de village de Saint-Georges et municipalité de paroisse de Hérouxville ».

Québec, le 24 mai 1991

73362

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Thomas Dydime (Roberval)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Thomas Dydime (Roberval) », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Thomas-Didyme » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse de St-Thomas, comté Roberval, » pour devenir « Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ».

Québec, le 24 mai 1991

73339

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Wilbrod (Station d'Hébertville)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de St-Wilbrod (Station d'Hébertville) », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins d'Hébertville-Station » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse St-Wilbrod, comté Lac St-Jean » pour devenir « Municipalité de village d'Hébertville-Station ».

Québec, le 24 mai 1991

73346

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Laus

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Laus » un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Notre-Dame-du-Laus, comté de Papineau » pour devenir « Notre-Dame-du-Laus dans le district judiciaire de Labelle ».

Québec, le 24 mai 1991

73338

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Saint-Fulgence

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Saint-Fulgence », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Saint-Fulgence » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse de Saint-Fulgence, Comté de Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de Saint-Fulgence ».

Québec, le 24 mai 1991

73351

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St-Laurent de Jonquière

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St-Laurent de Jonquière », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins Saint-Laurent-de-Jonquière » et de changer son territoire qui est actuellement « La circonscription électorale de Jonquière » pour devenir « Ville de Jonquière et Municipalité du Lac-Kénogami ».

Québec, le 24 mai 1991

73366

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St-Ludger de Milot

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St-Ludger de Milot », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Milot » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la Paroisse de Saint-Ludger-de-Milot, Comté Roberval » pour devenir « Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot ».

Québec, le 24 mai 1991

73340

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

St-Henri de Taillon (La Caisse Populaire de)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « St-Henri de Taillon (La Caisse Populaire de) », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 24 mai 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Taillon » et de changer son territoire qui est actuellement « Les limites de la Paroisse St-Henri de Taillon Comté Lac St-Jean » pour devenir « Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon ».

Québec, le 24 mai 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

73341

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Anthony Lawrence Barrett

Par le certificat numéro 91-242 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Transfiguração Antonio Lourenço Barreto, né le 6 août 1951, en celui de Anthony Lawrence Barrett.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Christopher Costi George Antonios Alexander Haropoulos

Par le certificat numéro 91-240 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Costi-George-Antonios-Alexander Heinrich, né le 1^{er} janvier 1958, en celui de Christopher Costi George Antonios Alexander Haropoulos.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Eve Julie Cardenas

Par le certificat numéro 91-246 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eve Julie Descôteaux, née le 21 février 1971, en celui de Eve Julie Cardenas.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Alexander John Taylor

Par le certificat numéro 91-257 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph John Sandor Szabo, né le 21 novembre 1968, en celui de Joseph Alexander John Taylor.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Donat Achille Gilles Thibault

Par le certificat numéro 91-236 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Donat Achille Thibault, né le 18 décembre 1943, en celui de Joseph Donat Achille Gilles Thibault.

Sainte-Foy, le 27 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Donat Richard Pelosse

Par le certificat numéro 91-238 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Donat Richard Vinet, né le 9 février 1954, en celui de Joseph Donat Richard Pelosse.

Sainte-Foy, le 27 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Hypolite Réal Paul Pilote

Par le certificat numéro 91-254 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hypolite Réal Pilote, né le 29 juin 1942, en celui de Joseph Hypolite Réal Paul Pilote.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Léo Grenier

Par le certificat numéro 91-247 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léonard Bernier, né le 12 octobre 1929, en celui de Joseph Léo Grenier.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Michael Sandy Peters

Par le certificat numéro 91-237 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Sandy Peters, né le 7 avril 1954, en celui de Joseph Michael Sandy Peters.

Sainte-Foy, le 27 mai 1991

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

2728

Joseph Omer Daniel Francis Fontaine

Par le certificat numéro 91-252 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Omer Daniel Fontaine, né le 14 mars 1950, en celui de Joseph Omer Daniel Francis Fontaine.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Yvon Eric Parisé

Par le certificat numéro 91-258 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvon Eric Nerka, né le 23 janvier 1967, en celui de Joseph Yvon Eric Parisé.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Colette Ysabel Gamache

Par le certificat numéro 91-251 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Colette Isabelle Poirier, née le 8 février 1970, en celui de Marie Colette Ysabel Gamache.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Ghislaine Lynka Fortin

Par le certificat numéro 91-253 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ghislaine Lynka Fortin, née le 26 avril 1972, en celui de Marie Ghislaine Lynka Fortin.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Ginette Manon Stéphanie Noreau

Par le certificat numéro 91-244 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ginette Manon Crisafi, née le 22 janvier 1965, en celui de Marie Ginette Manon Stéphanie Noreau.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Judith Françoise Côté

Par le certificat numéro 91-234 du 21 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Judith Vermette, née le 24 août 1960, en celui de Marie Judith Françoise Côté.

Sainte-Foy, le 23 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Karine Josée Mathieu

Par le certificat numéro 91-255 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Karine Josée Turcotte, née le 10 novembre 1966, en celui de Marie Karine Josée Mathieu.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lina Huguette Camille St-Laurent

Par le certificat numéro 91-249 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Lina-Huguette St-Laurent, née le 5 mai 1942, en celui de Marie Lina Huguette Camille St-Laurent.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucie Andrée Djenane Lambert

Par le certificat numéro 91-243 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucie Andrée Lambert, née le 19 octobre 1951, en celui de Marie Lucie Andrée Djenane Lambert.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Réjeanne Sandra Lara Cardenas

Par le certificat numéro 91-245 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rejeanne Sandra Lara Descoteaux, née le 30 mars 1969, en celui de Marie Réjeanne Sandra Lara Cardenas.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Marguerite Orina Lina Thivierge

Par le certificat numéro 91-256 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Marguerite Orina Thivierge, née le 28 février 1916, en celui de Mary Marguerite Orina Lina Thivierge.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mina Fadai

Par le certificat numéro 91-239 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tayebah Fadai Ardestani, née le 1^{er} août 1948, en celui de Mina Fadai.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Peter Charles Miglia

Par le certificat numéro 91-250 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Peter Charles Migliavacca, né le 4 novembre 1926, en celui de Peter Charles Miglia.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Shiva Maryam Arya

Par le certificat numéro 91-241 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maryam Hajeii, née le 30 novembre 1965, en celui de Shiva Maryam Arya.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Steven Gia-Cuong Yip

Par le certificat numéro 91-248 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gia-Cuong Huynh, né le 29 décembre 1962, en celui de Steven Gia-Cuong Yip.

Sainte-Foy, le 28 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Van-Ba Guy Tran

Par le certificat numéro 91-235 du 23 mai 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Van-Ba Tran, né le 20 mars 1959, en celui de Van-Ba Guy Tran.

Sainte-Foy, le 27 mai 1991

2728 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alexis Guiberteau

Prenez avis que Alexis Guiberteau, domicilié au 418, route de la Station, Val-Alain, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gael Guiberteau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Sainte-Foy, le 27 mai 1991

73302-23-2 *Le procureur du requérant,*
HÉLÈNE GAGNON, *avocate*

Antonio Fata

Prenez avis que Antonio Fata, domicilié au 1625, Sauriol, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anthony Michael Fata.

Montréal, le 30 mai 1991

73394-24-2 *Le requérant,*
ANTONIO FATA

Benoît Morin

Prenez avis que Benoît Morin, domicilié au 2820, route 158, Sainte-Sophie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Benoît Morin Giroux.

Sainte-Sophie, le 29 avril 1991

2730-24-2 *Le requérant,*
BENOÎT MORIN

Blanche Ambeault Jacques

Prenez avis que Blanche Ambeault Jacques, domiciliée au 430, Saint-Jean, R.R. 2, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice

afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierrette Ambeault Jacques.

Lachute, le 23 mai 1991

73297-23-2

La requérante,
BLANCHE AMBEAULT JACQUES

Carmel Tardif

Prenez avis que Carmel Tardif, domiciliée au 410, Rousseau, appartement 19, Vanier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carmen Tardif.

Québec, le 6 mai 1991

73430-24-2

Les procureurs de la requérante,
PROULX MARQUIS & ROY

Facile Martin

Prenez avis que Facile Martin, domiciliée au 330, Mozart Est, appartement 55, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Karim.

Montréal, le 22 mai 1991

73317-24-2

La requérante,
FACILE MARTIN

France Girard

Prenez avis que France Girard, domiciliée au 850, avenue du Sémaphore, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Hovington.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 21 mai 1991

73390-24-2

La requérante,
FRANCE GIRARD

George Alivizatos

Prenez avis que George Alivizatos, domicilié au 225, Olivier, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de George Alevisatos.

Montréal, le 31 mai 1991

73395-24-2

Le procureur du requérant,
JON M. FELDMAN

Georgia Anna Alivizatos

Prenez avis que Georgia Anna Alivizatos, domiciliée au 135, Douglas Shand, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georgina Alevisatos.

Montréal, le 31 mai 1991

73396-24-2

Le procureur de la requérante,
JON M. FELDMAN

Jabbari-Manjili, Mohammad Reza

Prenez avis que Jabbari-Manjili, Mohammad Reza, domicilié au 2125, Saint-Marc, appartement 1701, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Djabari Sam.

Montréal, le 26 mai 1991

73299-23-2

Le requérant,
JABBARI-MANJILI MOHAMMAD REZA

Jean-Guy Bouchard

Prenez avis que Jean-Guy Bouchard, domicilié au 4463, rue des Lierres, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Yves Bouchard.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: Jeanne Blouin, épouse de Jean-Guy dit Jean-Yves Bouchard et leur fils Alain et leur fille Annie, tous deux majeurs et domiciliés dans le district de Québec.

Charlesbourg, le 30 mai 1991

73420-24-2

Le procureur du requérant,
HENRI CHRÉTIEN, notaire

Joseph Allyre

Prenez avis que Joseph Allyre, domicilié au 815, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maxime Julien.

Québec, le 24 avril 1991

73267-23-2

Le procureur du requérant,
PIERRE VALIN, avocat

Joseph Ronald Marc Desormeaux

Prenez avis que Joseph Ronald Marc Desormeaux, domicilié au 266, chemin Flemmings, Cantley, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ronald Marc Dupuis-Desormeaux.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Hull, le 14 mai 1991

73308-24-2

Le procureur du requérant,
MARIE JOSÉE BÉDARD

Lise Forget

Prenez avis que Lise Forget, domiciliée au 615, 77^e Avenue, appartement 105, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Galya Forget.

Montréal, le 15 mai 1991

73225-23-2

Le procureur de la requérante,
PIERRE TREMBLAY, *avocat*

Manon Lisa Bourbeau

Prenez avis que Manon Lisa Bourbeau, domiciliée au 6, rang Allard, Victoriaville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Manon Lisa Patrick.

Victoriaville, le 24 mai 1991

73322-24-2

Le procureur de la requérante,
ROBERT ISABELLE, *avocat*

Marie, Anne, Maude Marineau

Prenez avis que Marie, Anne, Maude Marineau, domiciliée au 2628, rue Leclair, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Anne, Maude St-Denis.

Montréal, le 3 juin 1991

73441-24-2

Les procureurs de la requérante,
LAMARCHE, FOURNIER, BARIBEAU

Marie Brigitte France Lavigne

Prenez avis que Marie Brigitte France Lavigne, domiciliée au 7230, Pie IX, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Aube Marie Eva Zoé Lavigne.

Montréal, le 26 mai 1991

73301-23-2

La requérante,
MARIE BRIGITTE FRANCE LAVIGNE

Marie-Flavie Isabelle

Prenez avis que Marie-Flavie Isabelle, domiciliée au 100, rue Demers Est, Princeville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Aline Lemay.

Victoriaville, le 24 mai 1991

73321-24-2

Le procureur de la requérante,
ROBERT ISABELLE, *avocat*

Marie-Josée Lafrance

Prenez avis que Marie-Josée Lafrance, domiciliée au 1931, De Berri, Courville, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Josée Giguère.

Beauport, le 24 mai 1991

73414-24-2

La requérante,
MARIE JOSÉE LAFRANCE

Marie Mélanie Dorothée

Prenez avis que Marie Mélanie Dorothée, domiciliée au 174, rue Main Est, Coaticook, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Mélanie, Dorothy Fowler.

Coaticook, le 21 mai 1991

73202-23-2

Le procureur de la requérante,
MARJOLAINE GAUDET, *avocate*

Marie Wilhelmina Thérèse Jetten

Prenez avis que Marie Wilhelmina Thérèse Jetten, domiciliée au 47A, rue Rivière, Stanbridge East, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Trees Wilhelmina Jetten.

Stanbridge East, le 1 juin 1991

73415-2-24

La requérante,
MARIE WILHELMINA THÉRÈSE JETTEN

Mohamed Morsy

Prenez avis que Mohamed Morsy, domicilié au 3230, Henri de Salieres, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mike Morsy.

Montréal, le 3 juin 1991

73432-24-2

Le requérant,
MOHAMED MORSY

Mohammad Seghatol Eslami

Prenez avis que Mohammad Seghatol Eslami, domicilié au 1123, Rachel Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Mohammad Seghatol Eslami.

Montréal, le 20 mai 1991

73296-23-2

Le requérant,
MOHAMMAD SEGHATOL ESLAMI

Winnifred Lanceley Chaplin

Prenez avis que Winnifred Lanceley Chaplin, domiciliée au 220, Redfern, appartement 25, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Ruth Townsend.

Montréal, le 6 mai 1991

73295-23-2

Les procureurs de la requérante,
GOULET, ST-PIERRE & THERRIEN

Nicole Sirois

Prenez avis que Nicole Sirois, domiciliée au 3845, Saint-Marc, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Swanee Nicole Sirois.

Fabreville, le 22 mai 1991

73268-23-2

La requérante,
NICOLE SIROIS

Rita Beaulieu

Prenez avis que Rita Beaulieu, domiciliée au 56, rue Bourret, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Beaulieu.

Val-d'Or, le 30 mai 1991

73423-24-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE COSSETTE

Ronald Ouellette

Prenez avis que Ronald Ouellette, domicilié au 2195, Labelle, appartement 301, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Reynald Ouellet.

Longueuil, le 18 mai 1991

73417-24-2

Le requérant,
RONALD OUELLETTE

Wendy Jay Spalding

Prenez avis que Wendy Jay Spalding, domicilié au 220, Somervale Gardens, appartement 15, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Wendy Penelope Jay Spalding.

Pointe-Claire, le 21 mai 1991

73214-23-2

La requérante,
WENDY JAY SPALDING

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes - Avis de conversion (Article 17) (sans changement de nom)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes convertissant en compagnie régie par la partie I, la corporation suivante:

Dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
1645-3102 SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE AGRO- CULTURELLE DE LAURENTIDES INC.	1700, chemin Cochrane, New Glasgow	1991 05 23

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2717

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2856-2874 2856-2874 QUÉBEC INC.	1991 04 22	Arthabaska
2856-5331 2856-5331 QUÉBEC INC.	1991 04 29	Bedford
2856-7451 2856-7451 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Alma
2857-0927 2857-0927 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Saint-Hyacinthe
2857-0992 2857-0992 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Drummond
2857-1016 2857-1016 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Arthabaska
2857-1024 2857-1024 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Charlevoix
2857-1032 2857-1032 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Québec
2857-1198 2857-1198 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Montréal
2857-1206 2857-1206 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Montréal
2857-1214 2857-1214 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2857-1362 2857-1362 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Beauce
2857-1370 2857-1370 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Québec
2857-1396 2857-1396 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Québec
2857-1412 2857-1412 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Frontenac
2857-1420 2857-1420 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Québec
2857-1446 2857-1446 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Québec
2857-1479 2857-1479 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Québec
2857-1487 2857-1487 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Québec
2857-1495 2857-1495 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Québec
2857-1529 2857-1529 QUÉBEC INC.	1991 05 24	
2857-1537 2857-1537 QUÉBEC INC.	1991 05 24	Québec
2857-1552 2857-1552 QUÉBEC INC.	1991 05 24	Beauce
2857-1990 2857-1990 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Québec
2857-2014 2857-2014 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Saint-François
2857-2022 2857-2022 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Saint-François
2857-2030 2857-2030 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Saint-François
2857-2063 2857-2063 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Roberval
2857-2089 2857-2089 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Saint-François
2857-2097 2857-2097 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Kamouraska
2857-2105 2857-2105 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Kamouraska
2857-2113 2857-2113 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Kamouraska
2857-2147 2857-2147 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Drummond
2857-2154 2857-2154 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2857-2162 2857-2162 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Saint-François
2857-2170 2857-2170 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Mingan
2857-2188 2857-2188 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Mingan
2857-2295 2857-2295 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Roberval
2857-2303 2857-2303 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Saint-François
2857-2311 2857-2311 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Drummond
2857-2329 2857-2329 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Drummond
2857-2345 2857-2345 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Beauce
2857-2519 2857-2519 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Drummond
2857-2527 2857-2527 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Hull
2857-2535 2857-2535 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Hull
2857-2543 2857-2543 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Rimouski
2857-2576 2857-2576 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Mingan
2857-3509 2857-3509 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Joliette
2857-3533 2857-3533 QUÉBEC INC.	1991 05 24	Québec
2858-0264 2858-0264 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Abitibi
2858-0546 2858-0546 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Labelle
2858-0561 2858-0561 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Longueuil
2858-0595 2858-0595 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Montréal
2858-1056 2858-1056 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Roberval
2858-1064 2858-1064 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Iberville
2858-1080 2858-1080 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Saint-Hyacinthe
2858-1098 2858-1098 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-1106 2858-1106 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Montréal
2858-1122 2858-1122 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Laval
2858-1155 2858-1155 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Beauce
2858-1163 2858-1163 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Terrebonne
2858-1379 2858-1379 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Beauharnois
2858-1395 2858-1395 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Montréal
2858-1411 2858-1411 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Montréal
2858-1445 2858-1445 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Montréal
2858-1486 2858-1486 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Montréal
2858-1528 2858-1528 QUÉBEC INC.	1991 05 16	Longueuil
2858-1551 2858-1551 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Montréal
2858-1593 2858-1593 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Richelieu
2858-1601 2858-1601 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Iberville
2858-1619 2858-1619 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Montréal
2858-1635 2858-1635 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Montréal
2858-1650 2858-1650 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Laval
2858-1668 2858-1668 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Terrebonne
2858-1718 2858-1718 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Joliette
2858-1726 2858-1726 QUÉBEC INC.	1991 05 17	Terrebonne
2858-1825 2858-1825 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-1858 2858-1858 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-1882 2858-1882 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Bedford
2858-1890 2858-1890 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-1916 2858-1916 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Bonaventure
2858-1940 2858-1940 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-1957 2858-1957 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-1965 2858-1965 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-1973 2858-1973 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-1981 2858-1981 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-1999 2858-1999 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Terrebonne
2858-2021 2858-2021 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Bonaventure
2858-2062 2858-2062 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2096 2858-2096 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Beauharnois
2858-2112 2858-2112 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2120 2858-2120 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2161 2858-2161 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Terrebonne
2858-2179 2858-2179 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2211 2858-2211 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Longueuil
2858-2229 2858-2229 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Beauharnois
2858-2278 2858-2278 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2328 2858-2328 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2369 2858-2369 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Longueuil
2858-2385 2858-2385 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Terrebonne
2858-2393 2858-2393 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2401 2858-2401 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2427 2858-2427 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-2435 2858-2435 QUÉBEC INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2484 2858-2484 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2492 2858-2492 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Labelle
2858-2500 2858-2500 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Laval
2858-2526 2858-2526 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Longueuil
2858-2559 2858-2559 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Saint-François
2858-2567 2858-2567 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Saint-François
2858-2583 2858-2583 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Joliette
2858-2633 2858-2633 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Joliette
2858-2658 2858-2658 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Chicoutimi
2858-2666 2858-2666 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Hull
2858-2674 2858-2674 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Saint-François
2858-2682 2858-2682 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Longueuil
2858-2708 2858-2708 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Longueuil
2858-2716 2858-2716 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Iberville
2858-2724 2858-2724 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Montréal
2858-2732 2858-2732 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Terrebonne
2858-2757 2858-2757 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Terrebonne
2858-2807 2858-2807 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Terrebonne
2858-2815 2858-2815 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Longueuil
2858-2831 2858-2831 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Joliette
2858-2849 2858-2849 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2856 2858-2856 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-2872 2858-2872 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2880 2858-2880 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Beauharnois
2858-2898 2858-2898 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Montréal
2858-2914 2858-2914 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Rouyn-Noranda
2858-3037 2858-3037 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Terrebonne
2858-3052 2858-3052 QUÉBEC INC.	1991 05 22	Mingan
2858-3060 2858-3060 QUÉBEC INC.	1991 05 23	Joliette
2858-2344 ACOUSTIQUE DYNAMO INC.	1991 05 22	Saint-François
2856-7501 AÉRO-PORTAGE INC.	1991 05 16	Kamouraska
2858-2690 AGCO INFORMATIQUE INC.	1991 05 22	Terrebonne
2857-0901 AGENCE DE RÉCLAMATIONS JACQUES BOUCHER INC.	1991 05 16	Saint-Hyacinthe
2856-2205 AGENCE D'ESTHÉTIQUE W.B. INC.	1991 04 25	Québec
2858-2054 ARB-PRO-TEC 91 LTÉE	1991 05 21	Bedford
2858-2005 ARMOIRES DE CUISINE CUISI PRO INC.	1991 05 17	Richelieu
2858-1866 ARTHUR HIESS ET ASSOCIÉS, CONSEILLERS D'AFFAIRES INC.	1991 05 21	Montréal
2858-0587 ATELIER MÉCANIQUE A.C.A. INC.	1991 05 17	Terrebonne
2857-1008 ATELIERS A.G.R. INC.	1991 05 21	Québec
2857-2592 AUTO LA PATRIE INC.	1991 05 21	Saint-François
2858-2518 A.D.G. EXPERTS CONSEILS INC.	1991 05 22	Terrebonne
2858-2542 BADIN, CÔTÉ DESIGN LTÉE	1991 05 22	Montréal
2857-1131 BAR DE L'ENTRÉE INC.	1991 05 22	Québec
2857-3202 BAR HAUT VOLTAGE INC.	1991 05 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2857-1545 BAR ST-NICOLAS INC.	1991 05 24	Québec
2858-1478 B.L. RÉNOVATIONS DE LAVAL INC.	1991 05 16	Laval
2857-3236 CARROSSERIE VENDETTE INC.	1991 05 22	Laval
2856-4714 LE CENTRE DE LA PORTE 90 INC.	1991 04 25	Saint-Hyacinthe
2857-1958 CENTRE DE MASSOTHÉRAPIE J.L. INC.	1991 05 21	Montmagny
2858-2138 CHAGNON AVIATION INC.	1991 05 22	Terrebonne
2857-1933 CIMENTIER EXPAN INC.	1991 05 17	Trois-Rivières
2858-1536 CINÉMA DE JONQUIÈRE INC.	1991 05 16	Montréal
2858-2906 COMMUNICATIONS SYLLABUS INC.	1991 05 22	Montréal
2857-2550 CONSTRUCTION AVELIN INC.	1991 05 21	Terrebonne
2858-1346 CONSTRUCTION RAYMOND ST-GERMAIN & FILS INC.	1991 05 16	Joliette
2858-1692 CONSTRUCTION RE-FRAN INC.	1991 05 17	Terrebonne
2858-1510 CONSTRUCTIONS RICOR INC.	1991 05 16	Mingan
2858-1809 CONSULTANTS INTERNATIONAUX EN AQUARIUM INC. <i>AQUARIUM CONSULTANTS INTERNATIONAL INC.</i>	1991 05 17	Montréal
2858-2088 CONSULTATION L.C. EGNARFAL INC.	1991 05 22	Beauharnois
2857-2584 DÉPANNÉUR BÉGIN (CHICOUTIMI) INC.	1991 05 21	Chicoutimi
2858-1569 DÉPANNÉUR RUE BEAUCHEMIN INC.	1991 05 17	Beauharnois
2858-2641 DERMICO INC.	1991 05 22	Trois-Rivières
2857-3137 DESIGN CRAN INC.	1991 05 22	Québec
2857-3012 LES DÉVELOPPEMENTS CLAUDE RUEL INC.	1991 05 21	Québec
2858-1015 DISTRIBUTION A. SANSAÇON INTERNATIONALE INC.	1991 05 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2857-3103 DISTRIBUTION SERGE GOSSELIN INC.	1991 05 21	Saint-Hyacinthe
2858-1924 D.D. LAVAGE INC.	1991 05 21	Joliette
2857-1925 D.D.T. ÉLECTRIQUE INC.	1991 05 17	Saint-François
2858-2419 ÉCOLE DE TAE KWON DO RÉJEAN AUMONT INC.	1991 05 21	Longueuil
2858-1874 LES ÉDITIONS L'ATTENTE INC.	1991 05 21	Longueuil
2857-3525 LES ÉDITIONS PAUSE-CAFÉ INC.	1991 05 23	Québec
2858-1585 ÉLEVAGE DE BOVINS CABANA INC.	1991 05 17	Iberville
2857-3160 ENDUITS D'ASPHALTE DE LA CAPITALE INC.	1991 05 22	Québec
2857-2568 ENTREPRISES EAVYS INC.	1991 05 21	Montréal
2857-1404 LES ENTREPRISES FUSION D.W.P.T. INC.	1991 05 21	Québec
2858-2443 LES ENTREPRISES JEAN-YVES TAILLON INC.	1991 05 21	Joliette
2858-1031 LES ENTREPRISES LOYOLA CÔTÉ INC.	1991 05 16	Gaspé
2858-1429 LES ENTREPRISES M.BA.M. INC. <i>M.BA.M. ENTERPRISES INC.</i>	1991 05 16	Montréal
2858-2377 LES ENTREPRISES PIERPRO INC.	1991 05 21	Saint-Hyacinthe
2858-2310 LES ENTREPRISES SKYLINK INC. <i>SKYLINK ENTERPRISES INC.</i>	1991 05 21	Montréal
2858-2237 ENTREPRISES SUZANNE & BRUNO BOUTHILLIER INC.	1991 05 21	Bedford
2858-1361 ENVIR-EAU-THERMIE LTÉE	1991 05 16	Montréal
2857-3061 LES ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE C.D.L. INC.	1991 05 22	Montmagny
2858-1320 ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES L.R. INC.	1991 05 16	Terrebonne
2858-2476 LES EXCAVATIONS DRATEX (1991) INC.	1991 05 22	Trois-Rivières
2858-1544 EXPLOITATION FORESTIÈRE PHILIPPE NURY INC.	1991 05 17	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-2286 LES FAÇONNEURS DE LOGICIELS INC.	1991 05 21	Montréal
2857-3004 FERME ANDRENEL INC.	1991 05 17	Frontenac
2857-3087 FERME MATALIK INC.	1991 05 21	Rimouski
2857-1974 FERME PAULOMARIE HOLSTEIN INC.	1991 05 21	Québec
2857-0919 LES FERMES SANDRA INC.	1991 05 16	Montmagny
2858-2260 FINANCIÈRE DOMENICO COSTA INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2039 FORDIATEC LTÉE	1991 05 21	Labelle
2858-2617 FORESTERIE MARC FILLION INC.	1991 05 22	Abitibi
2858-1148 GAZ BAR GIGUÈRE III INC.	1991 05 17	Saint-François
2858-1676 GESTION COUR-BLAY INC.	1991 05 17	Trois-Rivières
2858-2625 GESTION ET RESTAURATION DE VITO INC.	1991 05 23	Terrebonne
2857-3152 GESTION G. GOURDES INC.	1991 05 22	Beauce
2858-0892 GESTION J.C. FORGET INC.	1991 05 16	Joliette
2857-1123 GESTION LACY INC.	1991 05 22	Québec
2857-0893 GESTION MABO INC.	1991 05 16	Saint-Hyacinthe
2857-2071 LES GESTIONS ANTOINE WALTZING INC.	1991 05 16	Saint-Maurice
2858-1841 GROUPE CONSEIL HYPOTHÈQUE G.C.H. INC.	1991 05 21	Laval
2858-1296 GROUPE IMMOBILIER DICO CANADA INC.	1991 05 14	Montréal
2858-1114 LE GROUPE JANNELLE INC.	1991 05 14	Longueuil
2858-1817 GROUPE LNSC INC.	1991 05 21	Longueuil
2858-1338 LE GROUPE PASTA MANIA INC.	1991 05 16	Rimouski
2858-1643 LE GROUPE PIERRE SICOTTE INC.	1991 05 17	Longueuil
2858-1023 LE GROUPE UNIBER INC.	1991 05 16	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-2864 LES HABITATIONS CLOVAL INC.	1991 05 22	Montréal
2858-2047 HAZIEL DISTRIBUTIONS INC.	1991 05 21	Arthabaska
2858-2104 HERISO TRANSPORT INC.	1991 05 22	Longueuil
2858-1460 LES IMMEUBLES FORTRAND INC.	1991 05 17	Terrebonne
2857-3053 IMMEUBLES PRO SERVICES INC.	1991 05 22	Québec
2857-1438 INFORMATIQUE LINGUISTIQUE MULTITEXTES INC.	1991 05 23	Québec
2857-1115 L'INTÉGRAL, ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS (A.S.F.) INC.	1991 05 22	Rimouki
2858-0538 INTERVENANTS EN RELATIONS INDUSTRIELLES G H M INC.	1991 05 16	Montréal
2857-2352 LES INVESTISSEMENTS PROMAX INC.	1991 05 23	Baie-Comeau
2858-1494 INVESTISSEMENTS RICHARD ROY INC.	1991 05 17	Terrebonne
2858-1908 JO-CO PLOURDE AUTOS INC.	1991 05 21	Joliette
2858-1684 LAGOTTE & FILS MÉTAUX REBUTS INC.	1991 05 17	Trois-Rivières
2858-1312 LANCKMOND TRANSPORT INC.	1991 05 16	Longueuil
2858-1197 LIBRE-SERVICE LYNE F. CHAPERON INC.	1991 05 21	Montréal
2858-1171 LIQUIDATION ÉTOILE INC.	1991 05 21	Terrebonne
2857-0869 LOCATION GAÉTAN POULIN INC.	1991 05 16	Beauce
2857-3020 LOYOLA PELLETIER INC.	1991 05 21	Kamouraska
2858-1437 LES MAGASINS D'ESCOMPTE LUGA INC.	1991 05 16	Richelieu
2858-2575 MANOIR DU BORD DE L'EAU INC.	1991 05 22	Joliette
2858-2740 MAZOUT G. BÉLANGER INC.	1991 05 23	Terrebonne
2858-1833 MICROFILM PRODUCTION DE MONTRÉAL INC.	1991 05 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-0272 MISECAD INC.	1991 05 16	Longueuil
2857-3228 MYRBOIS INC.	1991 05 21	Frontenac
2858-1189 PATRICK DAIGNEAULT INFORMATIQUE INC.	1991 05 21	Longueuil
2857-2121 PEINTURE RYCOM INC.	1991 05 21	Baie-Comeau
2858-2070 PELLAG ENVIRONNEMENT INC.	1991 05 22	Montréal
2858-1072 PERROCOM INC.	1991 06 01	Longueuil
2857-3046 PLACEMENTS FUTURAL INC.	1991 05 21	Roberval
2858-3045 PLOMBERIE WELLINGTON INC.	1991 05 22	Montréal
2857-3517 POSIMAGE (1991) INC.	1991 05 23	Québec
2858-1049 LA POURVOIRIE AMMAROK INC. AMMAROK OUTFITTERS INC.	1991 05 16	Abitibi
2857-3095 LES PRODUCTIONS CINÉ-FUTUR INC.	1991 05 22	Québec
2857-3178 PRODUCTIONS GIBERGO INC.	1991 05 22	Mégantic
2858-1452 LES PRODUCTIONS NEXX INC. NEXX PRODUCTIONS INC.	1991 05 16	Montréal
2857-1503 LES PRODUCTIONS RENÉE HOUDE INC.	1991 05 23	Québec
2858-2252 LES PRODUITS COULEUR-SEAL INC.	1991 05 21	Laval
2858-1387 PRODUITS LAITIERS STEVE BERTRAND INC.	1991 05 16	Terrebonne
2858-0553 PROMOTION MAR-JOCE INC.	1991 05 16	Terrebonne
2858-1130 PUBLICOM RIVE-NORD LTÉE	1991 05 17	Montréal
2858-2351 PYRAMIDE CONSTRUCTION INC.	1991 05 21	Montréal
2858-2294 PYRO-EXPERTS INC.	1991 05 21	Longueuil
2857-1107 QUINCAILLERIE MARTIN INC.	1991 05 22	Québec
2858-2203 RANCH DES LAURIERS INC.	1991 05 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-2336 RECHAPAGE RICHELIEU INC.	1991 05 21	Richelieu
2857-3210 RÉNOVATION MULTI-PLUS INC.	1991 05 23	Québec
2858-2468 RÉNOVATION S.T.L. INC.	1991 05 21	Terrebonne
2857-1453 RESTAURANT LAURIE RAPHAËL INC.	1991 05 23	Québec
2858-1932 ROCK EXPRESS INC.	1991 05 21	Longueuil
2858-2013 RUMEURS QUÉBEC INC.	1991 05 17	Montréal
2858-2187 SABLAGE M.C. INC.	1991 05 22	Richelieu
2858-2591 SACS À MAIN CHENG LTÉE CHENG HANDBAGS LTD.	1991 05 22	Montréal
2856-9994 SALLE DE QUILLES DALOT INC.	1991 05 21	Beauce
2857-3129 SANI-JET PLUS INC.	1991 05 22	Québec
2858-1577 LES SERPENTINS COBRA-TECH INC.	1991 05 17	Laval
2858-0579 SERVICES AUX AFFAIRES PADGETT (QUÉBEC) INC. PADGETT BUSINESS SERVICES (QUÉBEC) INC.	1991 05 16	Montréal
2858-2922 SERVICES IMMOBILIERS GESCADEV INC.	1991 05 23	Longueuil
2857-1230 SERVICES TECHNIQUES ROUTIERS SPÉCIALISÉS (S.T.R.S.) (1991) INC.	1991 05 23	Québec
2858-2534 SOUVENIRS GASPÉSIENS INC.	1991 05 22	Gaspé
2858-2609 SPORTS ROSS HARVEY INC. ROSS HARVEY SPORTS INC.	1991 05 22	Montréal
2857-3145 STATION SERVICE HUGUES PELLETIER INC.	1991 05 22	Gaspé
2857-3566 STÉPHANE PARÉ INC.	1991 05 24	Québec
2858-1502 SYDRACO INC.	1991 05 16	Alma
2858-2146 SYSTÈMES DE SÉCURITÉ PANMAR INC.	1991 05 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2858-1627 SYSTÈMES D'AFFAIRES DE L'EST E.B.S. INC. E.B.S. EASTERN BUSINESS SYSTEMS INC.	1991 05 17	Montréal
2858-1304 LES TEINTURIERS CONCORDE INC. CONCORDE DYERS INC.	1991 05 15	Montréal
2858-2245 TÉLÉMATIQUE D. F. INC.	1991 05 21	Iberville
2858-3029 THERMO-CONFORT JGL INC.	1991 05 22	Longueuil
2858-2302 TRANSPORT G.N.D. INC.	1991 05 21	Joliette
2858-2823 TRANSPORT MIMO INC.	1991 05 22	Bedford
2857-1966 TRAVAUX FORESTIERS DE LA VALLÉE INC.	1991 05 17	Rimouki
2858-2450 VACANCES LE NOTRE INC.	1991 05 21	Montréal
2857-3079 VITRERIE SEPT-ÎLES INC.	1991 05 21	Mingan

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2718

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1340-9099 ADMINISTRATION ETABON INC.	1973 09 19	1991 05 15	
1470-7673 AUTOBUS BOULAY INC.	1976 10 12	1991 05 21	
1471-5270 AUTOBUS J. PLANTE & FILS INC.	1976 11 15	1991 05 17	
1475-8049 LA CORPORATION D'AQUEDUC DU PIED DE LA MONTAGNE INC.	1977 09 27	1991 05 21	
1352-9235 IMMEUBLES ZIGAYER INC.	1948 10 12	1991 05 15	ajoutant la version: ZIGAYER REALTIES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-0696 J. & R. FORTIER INC.	1978 01 12	1991 05 21	
1116-9083 LIVE WIRE PRODUCTS COMPANY LTD.	1960 09 06	1991 05 21	1116-9083 QUÉBEC INC.
1114-9556 MANUFACTURIER DE ROBES STYLE & VALUE INC.	1944 08 14	1991 05 16	
1347-9647 LA PISCICULTURE DU LAC À L'EAU CLAIRE INC.	1972 07 20	1991 05 16	SIMDAR LAC À L'EAU CLAIRE INC.
1478-7550 VARIÉTÉS MICHEL TROTTIER INC.	1977 06 17	1991 05 21	

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2719

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2857-1461 INVESTITEC INC.	INVESTITEC INC. LES PLACEMENTS ROGER LAMOUREUX INC.	1991 05 31	Bedford
2857-1511 RÉAL MUNGER INC.	2537-6591 QUÉBEC INC. RÉAL MUNGER INC.	1991 05 31	Chicoutimi
2857-2386 SERVICE GESTRAN INC.	LOCATION PRESTIGE INC. SERVICE GESTRAN INC.	1991 05 22	Montréal

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2720

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2420-5817 2420-5817 QUÉBEC INC.	1986 09 25	1991 05 21	de la dénomination sociale: FERME «VIRAGE» INC.
2425-8626 2425-8626 QUÉBEC INC.	1987 01 12	1991 04 23	de la dénomination sociale: CENTRE DE VILLÉGIATURE OASIS INC.
2432-4980 2432-4980 QUÉBEC INC.	1987 03 18	1991 05 16	de la dénomination sociale: SNEMO SERVICE INC.
2432-5060 2432-5060 QUÉBEC INC.	1987 03 18	1991 04 23	du district: Terrebonne
2433-5473 2433-5473 QUÉBEC INC.	1987 03 03	1991 04 23	du district: Montréal
2553-7283 2553-7283 QUÉBEC INC.	1988 06 13	1991 05 22	du district: Rimouski
2634-3350 2634-3350 QUÉBEC INC.	1989 01 23	1991 05 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GE-RO INC.
2731-5027 2731-5027 QUÉBEC INC.	1989 06 29	1991 05 17	du district: Richelieu
2744-9065 2744-9065 QUÉBEC INC.	1989 12 12	1991 05 17	de la dénomination sociale: ALIMENTATION BOUCHERVILLE INC.
2747-7090 2747-7090 QUÉBEC INC.	1990 01 24	1991 05 21	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DENIS GUILLEMETTE INC.
2749-0952 2749-0952 QUÉBEC INC.	1990 02 22	1991 05 17	du district: Québec
2756-7841 2756-7841 QUÉBEC INC.	1990 05 23	1991 05 21	de la dénomination sociale: MARKETING INFOLIO-PLUS INC.
2757-7147 2757-7147 QUÉBEC INC.	1990 06 12	1991 05 16	du district: Montréal
2842-8175 2842-8175 QUÉBEC INC.	1990 10 24	1991 05 22	du district: Terrebonne
2843-2847 2843-2847 QUÉBEC INC.	1990 11 01	1991 05 23	du district: Montmagny
2846-5839 2846-5839 QUÉBEC INC.	1990 11 09	1991 05 16	de la dénomination sociale: LE STUDIO ÉLECTRONIQUE DORION INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2847-5689 2847-5689 QUÉBEC INC.	1990 12 15	1991 04 16	du district: Laval
2847-8980 2847-8980 QUÉBEC INC.	1990 12 14	1991 05 16	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE CONSEIL ACCÈS PRINCIPAL INC.
2848-5779 2848-5779 QUÉBEC INC.	1991 01 07	1991 05 16	du district: Montréal
2848-7593 2848-7593 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 05 21	1) du district: Roberval 2) du capital-actions
2849-7451 2849-7451 QUÉBEC INC.	1991 01 31	1991 05 21	du district: Arthabaska
2849-9242 2849-9242 QUÉBEC INC.	1991 02 06	1991 05 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DUROCHER- GUILBEAULT INC.
2850-7937 2850-7937 QUÉBEC INC.	1991 01 28	1991 05 21	de la dénomination sociale: GROUPE CASTONGUAY INTERNATIONAL INC. CASTONGUAY GROUP INTERNATIONAL INC.
2852-7265 2852-7265 QUÉBEC INC.	1991 03 27	1991 05 16	de la dénomination sociale: GARAGE JEAN-CLAUDE THÉRIAULT INC.
2854-5010 2854-5010 QUÉBEC INC.	1991 03 19	1991 05 24	de la dénomination sociale: POLYCHOL INC.
2855-2610 2855-2610 QUÉBEC INC.	1991 04 11	1991 05 14	1) de la dénomination sociale: CLÔTURIER DE BANLIEUE INC. 2) du district: Laval
2856-2551 2856-2551 QUÉBEC INC.	1991 05 01	1991 05 17	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS TRANS- QUÉBEC INC.
2856-4623 2856-4623 QUÉBEC INC.	1991 04 25	1991 05 21	du district: Richelieu
2857-5595 2857-5595 QUÉBEC INC.	1991 05 02	1991 05 13	du district: Terrebonne
2857-5959 2857-5959 QUÉBEC INC.	1991 05 03	1991 05 22	du district: Trois-Rivières
2622-8239 ALFAFA LES CONCEPTEURS THIBAudeau, GOSSELIN INC.	1988 07 05	1991 05 22	de la dénomination sociale: CONCEPTION MARTIN GOSSELIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2546-5949 ASSURANCES J.L.J. LAHAIE INC.	1988 03 22	1991 05 22	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES LAHAIE MUNGER INC.
2547-3067 BENTRONIC INC.	1988 01 22	1991 05 16	de la dénomination sociale: COMMUNICATION C.T.S. INC.
2163-4068 LA CASSETTE MOBILE INC.	1983 12 05	1991 05 21	de la dénomination sociale: 2163-4068 QUÉBEC INC.
1855-0376 CLAUDE ST-GERMAIN CONSEILLER EN ADMINISTRATION INC.	1982 02 17	1991 05 16	de la dénomination sociale: DAOUD & ST-GERMAIN INC.
2430-9155 CONSTRUCTION DUCHARME VERRIER (1991) INC.	1987 03 09	1991 05 17	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION GILLES DUCHARME ET ASSOCIÉS INC.
1368-2679 CONSTRUCTION J.C. MORIN INC.	1974 05 14	1991 05 21	du capital-actions
2151-2348 LES CONSULTANTS COGITOUR INC.	1983 02 07	1991 04 23	de la dénomination sociale: 2151-2348 QUÉBEC INC.
1360-1554 CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE TRANSCONTINENTALE INC.	1974 11 07	1991 05 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2416-4303 DENIS-PIERRE PERREAU INC.	1986 05 16	1991 06 01	de la dénomination sociale: INFORMATIQUE VRM INC.
2849-8590 LES DOLOMIES BLANCHES DES LAURENTIDES INC.	1991 02 05	1991 05 16	de la dénomination sociale: DOLOBEC INC.
2848-9805 DRAPERIES ARISTOCRATE INC.	1991 01 14	1991 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2526-3443 ÉBÉNISTERIE LÉO HAMEL (1987) INC.	1987 05 27	1991 05 17	de la dénomination sociale: RÉALISATIONS BURMACOM INC.
2629-7416 ÉNIGMA COMMUNICATIONS INC.	1988 10 25	1991 05 17	du capital-actions
2852-6366 ÉQUIPEMENTS FORCIER LTÉE	1991 04 01	1991 05 17	des dispositions
2739-7389 LES ÉQUIPEMENTS MINCEUR 2000 LTÉE	1989 11 21	1991 05 23	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS MINCEUR 2000 INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2645-2292 FERME GUYSLAIN MAURICE INC.	1989 04 26	1991 05 21	de la dénomination sociale: FERME GHYSLAIN MAURICE INC.
2640-3162 FERME RAB 2 INC.	1989 03 14	1991 05 21	de la dénomination sociale: R & M BANDEEN INC.
2310-9192 LES FERMES HENRI FILION INC.	1984 10 04	1991 04 19	du district: Longueuil
2643-1338 GESTION DUCHARME VERRIER INC.	1989 04 17	1991 05 17	de la dénomination sociale: GESTION DUCHARME LUSSIER INC.
2852-9584 GESTION DUROY INC.	1991 04 09	1991 05 14	de la dénomination sociale: PLACEMENT PROROY INC.
2844-9908 GESTION JOSÉE LEMIRE INC.	1990 10 16	1991 05 16	1) de la dénomination sociale: GROUPE FASCINATION INC. 2) du district: Saint-Maurice
2544-8002 GIGI INC.	1988 01 31	1991 04 30	de la dénomination sociale: 2544-8002 QUÉBEC INC.
2149-8241 GROUPE REVUE INC.	1982 12 30	1991 05 21	du capital-actions
1247-0076 HÔPITAL MARIE-CLARET INC.	1965 01 20	1991 05 17	des restrictions à l'activité
2155-6907 LES IMMEUBLES RATELLE & RATELLE INC.	1983 06 01	1991 05 07	1) de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES RATELLE ET RATELLE INC. 2) du capital-actions
1342-4338 LES INDUSTRIES NIAGARA LOCKPORT QUÉBEC INC.	1971 03 31	1991 05 15	de la dénomination sociale: INDUSTRIES NIAGARA LOCKPORT CANADA LTÉE NIAGARA LOCKPORT INDUSTRIES CANADA LTD.
1846-9171 INTO (1972) INC.	1981 05 31	1991 05 21	du capital-actions
2321-2871 LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS UNIS INC.	1985 05 17	1991 05 17	du capital-actions
2170-6643 LES INVESTISSEMENTS LE G.I.D. INC.	1984 05 24	1991 05 21	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTION M. HÉBERT INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2312-8242 JEANNE R.-DUQUETTE INC.	1984 11 20	1991 05 17	de la dénomination sociale: GESTION CHRISTIANE ARSENEAULT INC.
2550-3491 LOUTON LTÉE	1988 03 11	1991 05 23	du capital-actions
1249-5693 MINALL-CÔTÉ & ASSOCIÉS INC.	1967 07 28	1991 12 01	du district: Terrebonne
2858-0363 MULTI SERVICES DE-LI-SA INC.	1991 05 14	1991 05 21	du capital-actions
2734-1635 OVITECH INC.	1989 07 26	1991 05 17	du district: Joliette
2528-1262 PENSION FLEUR DE LYS (1987) INC.	1987 07 10	1991 05 07	des restrictions à l'activité
2735-5957 POSIMAGE INC.	1989 08 18	1991 05 23	de la dénomination sociale: 2735-5957 QUÉBEC INC.
2419-1439 QUINCAILLERIE MARCEL-PIERRE INC.	1986 08 11	1991 05 21	de la dénomination sociale: 2419-1439 QUÉBEC INC.
2852-0732 RESTAURANT PIZZA BOUM INC.	1991 03 15	1991 05 23	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1154-6728 SAMSON & FILION LIMITÉE	1923 12 22	1991 05 24	du capital-actions
1646-8886 SERVICES TECHNIQUES ROUTIERS SPÉCIALISÉS (S.T.R.S.) INC.	1980 07 31	1991 05 21	de la dénomination sociale: RÉJEAN (R.S.) LE CONSULTANT INC.
2621-2191 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MONTBEILLARD INC.	1988 08 05	1991 05 24	du district: Rimouski
2535-0679 SONDAR COMMUNICATIONS INC.	1987 05 07	1991 05 17	de la dénomination sociale: NRGI GESTION IMMOBILIÈRE INC.

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes****ATELIER DES ARTS DU GRAND-PORTAGE INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1991 05 23 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « ATELIER DES ARTS DU GRAND PORTAGE INC. », déjà constituée en corporation le 1968 10 31 en vertu

de la Loi sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale de « ATELIER DES ARTS DU GRAND-PORTAGE INC. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Rivière-du-Loup, district judiciaire de Kamouraska.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1234-0949

73326

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2857-3038 LES ARCHIVES DES PRÊTRES DE SAINT-SULPICE DE MONTRÉAL	1991 05 22	116, rue Notre-Dame ouest, Montréal
2857-1982 ASSOCIATION DES MÉDIATRICES ET DES MÉDIATEURS DU CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS	1991 05 21	1698, Gouin est, Montréal
2857-1826 ASSOCIATION DES PROSPECTEURS DE L'ESTRIE BEAUCE APPALACHES A.P.E.B.A.	1991 05 21	230, King ouest, bureau 300, Sherbrooke
2858-1353 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	1991 05 21	3014, chemin Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
2856-3617 ASSOCIATION D'ARTISTES PROFESSIONNELS EN ARTS-VISUELS DE QUÉBEC (VIDÉRÉ)	1991 05 22	Québec
2857-3186 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (A Q V T)	1991 05 23	1244, chemin Ste-Foy, Québec
2857-0976 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LES ENFANTS ATTEINTS D'AUDI-MUTITÉ, CHAPITRE DU BAS ST-LAURENT INC.	1991 05 21	117, route Transcanadienne, Cabano
2857-2139 ASSOCIATION RÉGIONALE NORD-CÔTIÈRE EN SANTÉ MENTALE INC.	1991 05 22	835, boulevard Joliet, Baie-Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2858-1403 LE BERLINGOT, LA FONDATION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE AUX ENFANTS DES ÉCOLES PRIMAIRES DU QUÉBEC	1991 05 22	Montréal
2856-4763 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOST RIVER <i>LOST RIVER COMMUNITY CENTER</i>	1991 05 23	Route 327, Lost River, route rurale numéro 2, Arundel
2857-6718 CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DE L'ART ACTUEL L'OREILLE RECOUSUE	1991 05 22	2566, Chapleau, Montréal
2856-9986 CENTRE D'ASSISTANCE MONDIALE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL	1991 05 21	3401, Olivar Asselin, Montréal
2857-2337 CENTRE HELLENIQUE DE PERSONNES ÂGÉES DE L'ACADIE <i>ELLINIKON KENTRON ILIKIOMENON DE L'ACADIE</i>	1991 05 24	2005, Victor Doré, Montréal
2857-1065 CENTRE PRO-FRANCISATION DU QUÉBEC	1991 05 22	405, rue Ste-Catherine est, bureau J-1775, Montréal
2856-7865 CLUB CHASSE ET PÊCHE DE FITCH BAY	1991 05 23	Route rurale numéro 3, Fitch Bay, Magog
2857-1099 CLUB DE COURSE LES PIEDS MARINS DE GASPÉ	1991 05 22	6, rue des Hirondelles, Gaspé
2857-1248 CLUB DE GOLF SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE	1991 05 23	14, chemin des Érables, Saint-Michel
2856-7576 CLUB DE PÉTANQUE LA CHAUDIÈRE	1991 05 23	Saint-Georges Ouest
2856-7899 CLUB DE VTT «LES CYCLONES» DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL	1991 05 23	260, des Vosges, Saint-Lambert
2856-7535 CLUB DU MONT VAN DYKE <i>VAN DYKE MOUNTAIN CLUB</i>	1991 05 22	4196, rue Laval, Lac-Mégantic
2856-7527 CLUB OPTIMISTE DE BRIGHAM INC.	1991 05 22	Brigham
2857-1156 CLUB OPTIMISTE DE RIPON INC.	1991 05 23	C.P. 239, Ripon
2856-9929 CLUB OPTIMISTE SAINTE-MARIE SALOMÉ INC.	1991 05 21	972, rue Montcalm, Sainte-Marie Salomé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2856-3625 CLUB OPTIMISTE SILLERY INC.	1991 05 23	1931, St-Michel, Sillery
2856-7873 CLUB OPTIMISTE ST-ALEXANDRE-DES-LACS, QUÉBEC	1991 05 23	27, rue de l'Église, Saint-Alexandre-des-Lacs
2857-0968 CLUB RENAISSANCE STE-HÉNÉDINE	1991 05 21	111, rue Principale, Sainte-Hénédine
2856-7592 CLUB SOCIAL DYNAMIQUE	1991 05 23	100, Langlois, Terrebonne
2857-2600 CLUB SOCIAL KHUZISTAN INC.	1991 05 23	882, Jean-Talon ouest, Montréal
2856-7584 CLUB SOCIAL L'ACTION	1991 05 22	800, Place d'Youville, Québec
2857-2261 COLLECTIF ACTION ALTERNATIVE EN OBÉSITÉ C.A.A.O.	1991 05 23	Université de Montréal, 2101, Edouard Montpetit, Montréal
2857-3194 COMITÉ DE MUSIQUE LA-MI-ART DE ST-AUGUSTIN DE DESMAURES	1991 05 23	133, de la Filandière, Saint-Augustin de Desmaures
2852-9352 COMITÉ POUR LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES DU VIET NAM	1991 05 22	6420, Victoria, app. 4, Montréal
2857-2279 COMITÉ SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST	1991 05 23	1, rue Jacques Cartier, Gatineau
2857-3558 COMITÉ ZIP DE QUÉBEC	1991 05 24	1675, avenue du Parc, Sainte-Foy
2856-7840 CORPORATION COEUR-VIE ST-JOSEPH	1991 05 23	Saint-Joseph
2856-7519 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE JOUTEL	1991 05 24	Joutel
2857-1081 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE GABOURY INC.	1991 05 22	1, rue Principale est, Témiscamingue
2857-2246 CORPORATION DU DÉFILÉ NAUTIQUE SUR LE RICHELIEU	1991 05 23	545, boulevard Laurier, bureau 310, Beloeil
2857-1834 CORPS DE CADETS CENTENNIAL INC.	1991 05 21	880, rue Hudson, Greenfield Park

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2857-2253 DÉVELOPPEMENT MATAGAMI INC.	1991 05 23	195, boulevard Matagami, Matagami
2857-1818 DIFFUSION CATHOLIQUE LOPEL INC.	1991 05 21	325, St-Jean-Baptiste est, Rimouski
2857-2048 ÉCOLE SECONDAIRE JOIE DE VIVRE DE STE-JULIE	1991 05 21	6149, route Marie Victorin, Contrecoeur
2856-7543 EXPRESSION CENTRE D'ENTRAIDE LASALLE	1991 05 22	405, Terrasse Newman, bureau 260, LaSalle
2856-4722 FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC, SECTION DE L'ESTRIE INC.	1991 05 23	Sherbrooke
2856-6297 LA FONDATION DU CLSC FLEUR DE LYS	1991 05 23	460, 2 ^e Avenue, Weedon
2856-2064 FONDATION DU CLUB OPTIMISTE DE ST-JOSEPH-DU-LAC INC.	1991 05 23	110, rue Brunet, Saint-Joseph-du-Lac
2856-5463 FONDATION DU GROUPE L'EAU-VIVE	1991 05 23	605, rue Fleury, Saint-Casimir
2857-2196 FONDATION DU MANOIR ST-EUSTACHE	1991 05 22	55, Chénier, Saint-Eustache
2857-1073 FONDATION TÊT ENSEMB	1991 05 22	4200, rue Denis Papin, app. 4, Montréal
2856-7907 LES GIROUETTES DU CENTRE DU PLATEAU	1991 05 24	2275, boulevard Saint-Joseph est, Montréal
2856-9978 GROUPE DE STAGE INTERNATIONAL PSC	1991 05 21	10289, Hébert, Montréal-Nord
2857-2212 GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE IMAGESPACE INC.	1991 05 23	7385, avenue de Gaspé, app. 5, Montréal
2857-0950 LE JOCKEY CLUB DE BROME INC.	1991 05 21	150, St-Jacques, bureau 300, Granby
2856-1678 LIGUE DE BALLE-MOLLE STE-BÉATRICE	1991 05 22	Laval
2857-0935 NATATION PLUS LEVY-MONTMAGNY	1991 05 21	261, Champagnat, Lévis
2857-1149 PRODUCTION DE LA FENIÈRE	1991 05 22	845, route Marie-Victorin, Saint-Nicolas

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2857-2055 LES PRODUCTIONS À REBOURS	1991 05 21	3921, DeBullion, Montréal
2856-7550 LA RESSOURCE SANS FAIM	1991 05 22	123, rang St-Edouard, Saint-Liboire
2857-2287 SERVICE DE RÉPIT FAMILIAL - RÉCONFORT-FAMILLE DE LA RÉGION DE MAGOG	1991 05 23	489, rue Georges, app. 14, Magog
2857-1941 SERVICES D'ENTRAIDE DU PONTIAC (KAWIN NIKOT)	1991 05 21	541 A, rue Baume, Fort Coulonge
2857-0984 LES SERVICES ÉDUCATIFS DE GARDE SEGMA INC.	1991 05 21	50, rue Michel, Mont-Saint-Hilaire
2857-1057 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE POUR L'HISTOIRE DES DÉFICIENCES, DES INCAPACITÉS ET DES HANDICAPS	1991 05 22	2275, avenue Laurier est, Montréal
2856-7857 LES SOULIERS MAGIQUES	1991 05 23	38, rue de l'Église, Notre-Dame-du-Lac
2857-1164 VÉLO CLUB CYCLE PERIGNY	1991 05 23	5, rue St-Alphonse, Cap-de-la-Madeleine
2857-1222 VOILE ST-LAURENT INC.	1991 05 23	520, rue Belleau, Beauport

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2722

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1508-1029 AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE	1977 10 27	1991 05 23	de la valeur des biens immobiliers
1642-8500 ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC.	1980 05 08	1991 05 22	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2540-7461 A.S. MAL ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE MALARTIC	1987 11 04	1991 05 22	1) des objets 2) des dispositions
1335-9393 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE COWANSVILLE COWANSVILLE VOLUNTEER SERVICE CENTRE	1972 07 13	1991 05 21	de la dénomination sociale: CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE COWANSVILLE
1853-0048 LE CENTRE DES JEUNES DE FARNHAM INC.	1981 12 04	1991 05 22	1) de la dénomination sociale: LA MAISON DES JEUNES DE FARNHAM INC. 2) des objets
1637-5503 CHAPITRE SOLEIL LEVANT DE VALLEYFIELD, ORDRE DE LA ROSE-CROIX A.M.O.R.C.	1979 07 10	1991 05 23	de la dénomination sociale: PRONAOS SOLEIL LEVANT DE VALLEYFIELD, ORDRE DE LA ROSE-CROIX AMORC
1294-8113 CLUB LION D'AMOS INC.	1972 05 26	1991 05 22	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2843-1138 LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LE MULTICULTURALISME INC.	1990 10 30	1991 05 23	1) de la dénomination sociale: VISION INTERCULTURELLE (QUÉBEC) INC. 2) des objets 3) des dispositions
2429-1635 LE FONDS D'AIDE DES POLICIERS RETRAITÉS C.U.M. INC.	1987 02 09	1991 05 22	de la dénomination sociale: FONDS D'AIDE DONALD AUDETTE
2323-5823 LES ÎLOTS DE JOIE INC.	1985 08 20	1991 05 24	1) des objets 2) des dispositions
2553-6400 PROJET COMMUNAUTAIRE LAKEFIELD	1988 08 22	1991 05 21	1) de la dénomination sociale: PROJETS COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES 2) du siège social: 212, rue Wilson, Lachute 3) des objets

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de**2154-6569 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2154-6569 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 14 mai 1991

73409

Le secrétaire de la compagnie,
CLAUDE B. RICHER

2164-6971 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2164-6971 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 21 mai 1991

73385

Le procureur de la compagnie,
CAROLINE RHÉAUME

2324-5186 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2324-5186 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 31 juillet 1989

73431

Le secrétaire de la compagnie,
MICHEL GAGNON

2422-7977 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2422-7977 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges, le 30 avril 1991

73333

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ POIRIER, notaire

2429-3284 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2429-3284 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 29 mai 1991

73336

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN-PIERRE VANASSE

2617-3740 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2617-3740 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mai 1991

73388

Les procureurs de la compagnie,
MARCHAND, MAGNAN, MELANÇON,
FORGET, avocats

2623-3080 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2623-3080 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 22 mai 1991

73312

Le président,
CAROL TRUDEL

2627-7418 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2627-7418 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 29 mai 1991

73330

Les procureurs de la compagnie,
VÉZINA, POULIOT, avocats

2857-5751 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2857-5751 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 mai 1991

73391

Le président,
YVON MEUNIER

**AMÉNAGEMENT ELKINGTONS (QUÉBEC) LTÉE
ELKINGTONS DEVELOPMENT (QUÉBEC) LTD.**

Prenez avis que la compagnie «AMÉNAGEMENT ELKINGTONS (QUÉBEC) LTÉE — ELKINGTONS DEVELOPMENT (QUÉBEC) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 mai 1991

73334

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON SHEPPARD BORENSTEIN SHAPIRO

ARTHUR & SAKO AUTO LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ARTHUR & SAKO AUTO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1990

73410

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

ARTS GRAPHIQUES JEAN M. PAQUETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «ARTS GRAPHIQUES JEAN M. PAQUETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 mai 1991

73387

Le président,
JEAN-MARIE PAQUETTE

ATELIER DE PRODUCTION CONCEPTUELLE BRANKO LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ATELIER DE PRODUCTION CONCEPTUELLE BRANKO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 mai 1991

73386

Le secrétaire de la compagnie,
FRANÇOIS MÉNARD

BRONZAGE DOUX-SOLEIL INC.

Prenez avis que la compagnie «BRONZAGE DOUX-SOLEIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 29 mai 1991

73337

La secrétaire de la compagnie,
FRANCINE GOYER

CIE DE PEINTURE CHAMPLAIN INC.

Prenez avis que la compagnie «CIE DE PEINTURE CHAMPLAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 mai 1991

73426

Les procureurs de la compagnie,
MONDOR, FOURNIER, avocats

**DISTRIBUTIONS BARONET INC.
BARONET DISTRIBUTIONS INC.**

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTIONS BARONET INC. — BARONET DISTRIBUTIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 31 mai 1991

73440

Les procureurs de la compagnie,
DUMAS, GAGNÉ, PARÉ & VAILLANCOURT

ENTREPRISES J.G. BERGERON LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES J.G. BERGERON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 28 mai 1991

73320

Le président,
JEAN GUY BERGERON

FONDATION DES AMIS DE LIMOILOU

Prenez avis que la compagnie «FONDATION DES AMIS DE LIMOILOU» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 13 mai 1991

73335

Le secrétaire de la compagnie,
CONRAD CHARBONNEAU

FORMATION SOURCE INC.

Prenez avis que la compagnie «FORMATION SOURCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lévis, le 31 mai 1991

73425

Pour la compagnie,
JOSIANE PAGNON-YORGA

GARAGE PAQUETTE CARROSSIER INC

Prenez avis que la compagnie «GARAGE PAQUETTE CARROSSIER INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 28 mai 1991

73332

Le procureur de la compagnie,
GILLES AUCLAIR, avocat

GESTION ALAIN MARCOTTE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION ALAIN MARCOTTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 29 mai 1991

73422

Le procureur de la compagnie,
MARIO BOILARD, notaire

GESTION DE LA BRASSERIE PLOUFFE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION DE LA BRASSERIE PLOUFFE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 juin 1991

73429

Le procureur de la compagnie,
LISE JOLICOEUR, notaire

**GESTION JACTET LTÉE
JACTET MANAGEMENT LTD.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION JACTET LTÉE — JACTET MANAGEMENT LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 juin 1991

73421

Les procureurs de la compagnie,
McCARTHY TÉTRAULT

GROUPE JEUNESSE-NOUVEAU-MONDE

Prenez avis que la compagnie «GROUPE JEUNESSE-NOUVEAU-MONDE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mai 1991

73434

Le président,
JEAN BÉDARD

GUAY, BLOUIN, BERGERON & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «GUAY, BLOUIN & BERGERON & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 8 mai 1991

73406

Le secrétaire de la compagnie,
JACQUES CHABOT

IMMEUBLES CALO LTÉE

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES CALO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 mai 1991

73393

Le président,
YVON LAGARDE

IMMEUBLES MATCH INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES MATCH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 juin 1991

73389

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN DREYER

JOURNAL LE ST-PATRICE INC.

Prenez avis que la compagnie «JOURNAL LE ST-PATRICE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Patrice, le 22 mai 1991

73319

Le président,
JACQUES RIVET

J. SAINT-PIERRE INC.

Prenez avis que la compagnie «J. SAINT-PIERRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 13 mai 1991

73416

Le président,
JEAN B. SAINT-PIERRE

JUNEAU & FRÈRES INC.

Prenez avis que la compagnie «JUNEAU & FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 28 mai 1991

73311

Le président,
JEAN MARIE JUNEAU

LA COMPAGNIE VENDIS INC.

Prenez avis que la compagnie «LA COMPAGNIE VENDIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 juin 1991

73419

Le président,
JACQUES ANGERS

LE GUEULETON J.P. INC.

Prenez avis que la compagnie «LE GUEULETON J.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Farnham, le 5 juin 1991

73436

Le secrétaire de la compagnie,
DOMINIC CHARRON

LES AMBULANCES KAMOURASKA EST INC.

Prenez avis que la compagnie «LES AMBULANCES KAMOURASKA EST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pascal, le 31 mai 1991

73424

Le procureur de la compagnie,
HERVÉ LAMONDE, notaire

LES CÉRAMIQUES L.D. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CÉRAMIQUES L.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Augustin, le 2 juin 1991

73435

Pour la compagnie,
CONRAD GIROUX, C.G.A.

LES CONSTRUCTIONS MULTITEC LTÉE.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS MULTITEC LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 28 mai 1991

73318

Le président,
ÉMILE TREMBLAY

LES ÉCURIES DUBERN INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ÉCURIES DUBERN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Paul-d'Abbotsford, le 31 mars 1991

73392

La secrétaire de la compagnie,
THÉRÈSE BERNARD

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES J.L.M. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES FORESTIÈRES J.L.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pointe-Lebel, le 31 mai 1991

73412

Le président,
JULIEN BERNIER

LES FILMS CENATOS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES FILMS CENATOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 5 avril 1991

73428

La secrétaire de la compagnie,
PAULINE GEOFFRION

LES PLACEMENTS DU CENTRE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS DU CENTRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 22 mai 1991

73314

Les procureurs de la compagnie,
LEDUC, LAMBERT

LES PLACEMENTS NARVAL INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS NARVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 avril 1991

73310

Pour la compagnie,
JACQUES D. MONGEAU

MEDIALUX INC.

Prenez avis que la compagnie «MEDIALUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Toronto, le 1^{er} avril 1991

73442

Le président,
N. WAYNE FULCHER

MINES MARVAL INC.

Prenez avis que la compagnie «MINES MARVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Thetford Mines, le 23 mai 1991

73328

Les procureurs de la compagnie,
PARADIS, DIONNE, *avocats*

NETTOYEUR HARVEY LTÉE

Prenez avis que la compagnie «NETTOYEUR HARVEY LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 16 mai 1991

73315

Le procureur de la compagnie,
BRUNO HARVEY, *avocat*

PEINTURATOM INC.

Prenez avis que la compagnie «PEINTURATOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 24 mai 1991

73411

Le président,
JEAN-MARIE GAGNÉ

PLACEMENTS J.M. JODOIN INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS J.M. JODOIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 8 mai 1991

73306

La présidente,
ODETTE JODOIN

QUINCAILLERIE CENTRALE ET MAGASIN DE PEINTURE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «QUINCAILLERIE CENTRALE ET MAGASIN DE PEINTURE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ottawa, le 26 novembre 1990

73309

La secrétaire de la compagnie,
ESTHER MIGICOVSKY

RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-HENRI (1986) INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-HENRI (1986) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hull, le 3 mars 1991

73433

Pour la compagnie,
CHRYSIANE DROLET

Saint-Henri de Lévis, le 30 mai 1991

73331

Le secrétaire de la compagnie,
CLÉMENT BUSSIÈRES

RESTAURANT HAO HOA INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT HAO HOA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 avril 1991

73427

Le président,
LY LUC TRUNG

ST-LOUIS AVIATION INC

Prenez avis que la compagnie «ST-LOUIS AVIATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 mai 1991

73316

Le président,
JEAN-CLAUDE LATOUR

TRANSPORT H.R. THIVIERGE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT H.R. THIVIERGE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Amqui, le 29 mai 1991

73329

Le secrétaire de la compagnie,
HAROLD THIVIERGE

TRANSPORT LABOISSONNIÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT LABOISSONNIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 31 mai 1991

73413

Les procureurs de la compagnie,
HICKSON, MARTIN & BLANCHARD

VINGT-SEPT MARS INC.

Prenez avis que la compagnie «VINGT-SEPT MARS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Accordé)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2851-7241 ** LES ALIMENTS PARAGON INC.	1991 05 23	Me Barry Fridhandler, Tour du Parc, 300, Léo Pariseau, bureau 2000, Montréal	Tour du Parc, 300, Léo Pariseau, bureau 2000, Montréal

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2724

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de ses affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1990) CODCO NO. 1 CODCO (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 1	Détenir des parts d'une société en commandite étrangère qui, à son tour, acquiert, possède et fait produire des films cinématographiques et des programmes de télévision et exploite, soit directement ou indirectement, des droits sur de tels films et programmes dans tous les médias.	1991 05 14

2731

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES Demande de remboursement de cautionnement

En vertu des articles 236 et 237 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est, par les présentes, donné que LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES, dont le siège social est situé au 6300, boulevard de la Rive-Sud, Lévis-Lauzon, Québec, G6V 6P9, ayant cessé ses opérations depuis le 1^{er} septembre 1990 et ses obligations envers ses assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été assumées par NorGroupe Assurances Générales Inc., un assureur titulaire d'un permis l'autorisant à exercer au Québec, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Lévis-Lauzon, le 31 mai 1991

73451

Le secrétaire,
PIERRE BORNAIS, C.R.

Sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne — Loi sur les

Société de Fiducie Mutuelle The Mutual Trust Company

Avis de changement d'agent principal

Avis est donné que « Société de Fiducie Mutuelle - The Mutual Trust Company », une compagnie constituée le 16 mars 1918 par Loi spéciale de la province du Manitoba et continuée, le 17 décembre 1981 par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada) et ayant son siège social à Toronto, Ontario, a désigné madame Sylvie Coulombe dont le bureau d'affaires est situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1000, Montréal, QC, comme agent principal au Québec en remplacement de monsieur Jacques Martin.

73418

Le vice-président exécutif,
IAN SUTHERLAND

Société de Fiducie Wellington Wellington Trust Company

Avis de changement d'agent principal

Avis est donné que « Société de Fiducie Wellington - Wellington Trust Company », une compagnie constituée le 10 mai 1984 par lettres patentes émises en vertu de l'article 5 de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada) et ayant son siège social à Toronto, Ontario, a désigné madame Lilian O'Neil dont le bureau d'affaires est situé au 1800, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal, QC, comme agent principal au Québec en remplacement de monsieur Pierre Beaudoin.

73380

Le secrétaire,
JEAN-CLAUDE BACHAND

Liquidation des compagnies — Loi sur la

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS DE LA NORTHERN TELECOM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS DE LA NORTHERN TELECOM » constituée en vertu de la Loi sur les assurances de société et de secours mutuels en date du 1950 04 01, avec siège social au 9300, route

Transcanadienne, Saint-Laurent, a été dissoute le 1991 05 21 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1346-3476

73325

Ministères — Avis concernant les Industrie et du Commerce et de la Technologie

Coopérative de télévision de Gaspé Révocation de dissolution

Le ministre de l'industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 193 de la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2), qu'il révoque rétroactivement la dissolution de la « Coopérative de télévision de Gaspé », décrétée par arrêté ministériel publié le 20 décembre 1989 à la *Gazette officielle du Québec*.

2727

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,*
GÉRALD TREMBLAY

Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

En vertu des articles 21 à 23 de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (L.R.Q., c. S-3.2), le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle publie l'avis qui suit:

Conformément au décret 569-91 du 24 avril 1991, le gouvernement a nommé monsieur Marcel Lesyk, membre de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris à compter du 24 avril 1991 et président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris à compter du 24 avril 1991 jusqu'au 30 juin 1991.

2729

*Le ministre de la Main-d'oeuvre,
de la Sécurité du revenu et
de la Formation professionnelle,*
ANDRÉ BOURBEAU

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1301-7033 ASSOCIATION DES LOISIRS DE PLAISANCE INC.	1991 05 14	Aucune
2535-8490 ASSOCIATION RÉGIONALE DE TAEKWON-DO DE L'ESTRIE INC.	1991 05 10	Aucune
2164-0362 CLUB DE SOCCER CORFINIUM ST-LÉONARD INC.	1991 05 14	Aucune
1626-2776 CORPORATION D'AGRICULTURE DE LA RÉGION DE RICHMOND	1991 05 13	Aucune
2423-8602 GESTION CECOBRI LTÉE	1991 05 14	Aucune
1276-0765 MITCHINAMEKUS CLUB	1991 05 14	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: CLUB MITCHINAMEKUS MITCHINAMEKUS CLUB

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

2725

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION HAHNEMANNIENNE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ HOMÉOPATHES

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION HAHNEMANNIENNE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ HOMÉOPATHES » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 05 21.

Le siège social de l'association est à Saint-Narcisse, district judiciaire de Trois-Rivières.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2856-9747

73323

L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES D'ÉCOLE DES CANTONS, DAVIGNON ET PROVENÇAL

La formation d'une association sous le nom de « L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES D'ÉCOLE DES CANTONS, DAVIGNON ET PROVENÇAL » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 05 16.

Le siège social de l'association est à Granby, district judiciaire de Bedford.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2852-7778

73324

Ventes à la folle enchère

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017041-904
Rôle No 673808-75

VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse-requérante, contre **SUCCESSION L.E. BEAULIEU**, partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la 18^e Avenue en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent soixante-trois et deux cent quatre-vingt-six et deux cent quatre-vingt-sept du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-263-286-287), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-de-la-Visitation; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 0,28 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudication devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge Hélène Lebel, daté du dix-huit février 1991; ladite vente aura lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 31 mai 1991

73450

Vente des effets non réclamés

Compagnie Chemin de Fer Q.N.S. & L.

Avis est, par les présentes, donné que tous les équipements de forage contenus dans un wagon de la compagnie Chemin de Fer Q.N.S. & L., consignés à D.W. Coates, Sept-Îles, QC, et reçus à Sept-Îles le 15 octobre 1990, n'ayant pas été réclamés à ce jour au bureau de la compagnie Chemin de Fer Q.N.S. & L., 100, rue Retty, Sept-Îles, QC, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par M. Denys Locas, huissier, 12, rue Comeau, à Sept-Îles, QC, téléphone (418) 962-5267, à 10 h le 19 juin 1991 au bureau de la compagnie Chemin de Fer Q.N.S. & L., 100, rue Retty, Sept-Îles, QC, à moins que lesdits

équipements ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Sept-Îles, le 24 avril 1991

72752-19-6

Le procureur de la compagnie,
GUY PETTIGREW, c.r.

Ventes par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012045-900

ANDRÉ BACON, partie demanderesse, contre **GINETTE BRUNET**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le notaire spécial, Me Richard Baril, de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du quatre avril 1991, ordonnant la licitation de l'immeuble ci-après-décrié:

« Un emplacement ayant front sur la rue Forbin-Janson en la ville de Montréal, dans le quartier Mercier, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), et composé de:

1. Les lots numéros sept cent soixante-deux et sept cent soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399-762 et 763), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe, meurant, chacun desdits lots, vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi).

2. La partie nord-est du lot numéro sept cent soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399-pte N.-E. 764), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux pieds (2 pi) de largeur sur ladite profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) et bornée comme suit: en front, vers le nord-ouest, par la rue Forbin-Janson; en arrière, vers le sud-est, par une ruelle (lot 399-757); d'un côté, vers le nord-est, par le lot 399-763 ci-dessus désigné; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu ou partie sud-ouest du lot 399-764.

Avec toutes constructions dessus érigées et notamment une maison portant le numéro 8686 de ladite rue Forbin-Janson, circonstances et dépendances.

Toutes les mesures ci-dessus sont anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 63 658,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la

municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 31 829,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juin 1991

73447

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000205-901

BRIAN BOWEN, KEVIN BOWEN, WAYNE BOWEN et **GARY BOWEN**, parties demanderesse, contre **RAYMOND BOWEN, DOUGLAS BOWEN**, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Georges Savoie de la Cour supérieure du district de Bedford, daté du treize février 1991, ordonnant la licitation de l'immeuble ci-après décrit:

« Un emplacement sur la rue Ontario dans la ville de Montréal, composé de:

a) la partie nord-est de la subdivision numéro six cent soixante-huit du lot original numéro cent un (101-N.-E. ptie 668) dans le plan et le livre de référence pour la paroisse de Pointe-aux-Trembles; mesurant une largeur de dix-huit pieds (18 pi) et d'une profondeur de quatre-vingt-six pieds (86 pi), borné en avant, vers le sud-est, par la rue Ontario; en arrière, vers le nord-ouest, par la ruelle numéro 101-672; d'un côté, vers le nord-est, par le lot 101-669 décrit ci-après, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot 101-668;

b) lot numéro six cent soixante-neuf du lot original numéro cent un (101-669) dudit cadastre;

c) la partie sud-ouest de la subdivision numéro six cent soixante-dix du lot original numéro cent un (101-S.-E. ptie 670) dudit cadastre, mesurant une largeur de vingt et un pieds (21 pi) et d'une profondeur de quatre-vingt-six pieds (86 pi), borné en avant, vers le sud-est, par la rue Ontario; en arrière, vers le nord-est, par la ruelle numéro (101-672); d'un côté, vers le nord-est, par le lot 101-670; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot 101-669 décrit ci-haut.

Avec une maison située ci-dessus portant le numéro d'immeuble 11771, rue Ontario. »

La mise à prix est fixée à 17 787,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 juillet 1991

73446

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 150-05-000172-918
S. 170-18-000003-916

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social de ses affaires en la ville de Montréal et un bureau au 475, des Champs-Élysées, Chicoutimi, partie demanderesse, contre 2636-3457 QUÉBEC INC., corporation dûment constituée en vertu de la loi, ayant le siège social de ses affaires au 160, rue Lafontaine, Chibougamau, et **JEAN-ROBERT TARDIF**, domicilié et résidant au 768, 4^e Rue, Chibougamau, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Chibougamau, connu et désigné comme étant la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept, du bloc D (D-1497-1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Mackensie, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest; avec la bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 160, rue Lafontaine, Chibougamau, circonstances et dépendances; avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 74 620,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, district d'Abitibi, 860, 3^e Rue, Chibougamau, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
ÉMILIA HARVEY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chibougamau, le 24 mai 1991

73373

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-05-000032-909
455-18-000015-915

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation constituée par une loi du Parlement du Canada et ayant son siège social au 800, carré Victoria, place Victoria à Montréal, dont une succursale au 33, rue Dufferin à Granby, district de Bedford, J2G 4W5, partie demanderesse, contre LOUIS CODÈRE et DAME DENISE DOIRON, tous deux résidant et domiciliés au 35, rue Victoria à Lac-Brome, district de Bedford, JOE 2P0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, C.P. 40, Knowlton, district de Bedford, JOE 1V0, mis en cause.

« Immeuble situé à l'Auberge The Loft Inc., route 139 à Brome-Ouest, province de Québec, municipalité de la ville de Lac-Brome.

Fraction no 18,75 %, appartement no 3.

A) Un appartement étant une partie exclusive, connu et désigné comme étant le lot numéro cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-dix (1470-101), des plan et livre de renvoi officiels du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome;

B) la quote-part des parties communes afférentes à la partie exclusive ci-haut décrite, soit les 18,75 % des parties communes ci-haut décrites, lesquelles sont connues et désignées comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-dix (1470-2) du cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome, et le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-dix (1470-2) dudit canton de Brome et le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-dix (1470-1) dudit canton de Brome;

C) de plus, le propriétaire de l'appartement ci-haut décrit a l'usage exclusif du terrain de stationnement faisant partie du lot un de la resubdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-dix (1470-1) et qui porte le numéro quatre

(4) dudit terrain de stationnement de même que le balcon donnant sur cet appartement étant partie dudit lot 1470-2.

L'immeuble ci-haut désigné est sujet à la copropriété établie par déclaration conformément aux articles 441B et suivants du Code civil de la province de Québec, en vertu de la déclaration de copropriété reçue devant Hélène Couture, notaire, enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Brome sous le numéro 146788.

L'immeuble ayant une bâtisse ainsi que tous les meubles meubles servant à garnir ladite partie exclusive, lesquels meubles devront être considérés comme immeubles par destination et seront sujets à toutes les clauses de garantie usuelles se rattachant à la présente vente et l'acte de prêt hypothécaire enregistré sous le numéro 150855. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de vingt et un mille six cent cinquante-quatre dollars et trente cents (21 654,30 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,16, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 23 mai 1991

73402

Drummond

Ordonnance de saisie et ventes immobilière et mobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000063-917
405-18-000009-913

CAISSE POPULAIRE ST-FÉLIX DE KINGSEY, corps politique légalement constitué, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1212, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, JOB 2T0, partie demanderesse, contre ADOLPHE PROULX ET FILS (1987) INC., 885, Rang 8, R.R. no 1, Danville, QC, JOA 1A0, et MICHEL DUBÉ, 73, route 255, Wotton, QC, JOA 1N0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, district de Drummond, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot six C (ptie 6 C) dans le Huitième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond, lequel terrain est de forme triangulaire et mesure dans sa ligne le long du

chemin seize mètres et soixante-dix centièmes (16,70 m) et trente-six mètres et soixante-douze centièmes (36,72 m), dans sa ligne nord-est vingt-sept mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (27,98 m) et dans sa ligne nord-ouest quarante-quatre mètres et soixante-dix centièmes (44,70 m), ayant une superficie de six cent dix-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (619,4 m²). Le terrain est borné dans sa ligne sud par la route de l'Abattoir, du côté nord-est par une partie du lot 7A du rang IX du canton de Kingsey et du côté nord-ouest par une partie du lot 7B ci-après décrite.

2. Un autre immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot sept B (ptie 7B) desdits rang et canton, lequel terrain mesure dans sa ligne sud-est quarante-quatre mètres et soixante-dix centièmes (44,70 m), dans sa ligne sud dix-sept mètres et soixante-quatorze centièmes (17,74 m), dans sa ligne sud-ouest vingt-cinq mètres et douze centièmes (25,12 m), dans sa ligne nord-ouest cinquante et un mètres (51 m), et dans sa ligne nord-est onze mètres et dix centièmes (11,10 m), ayant une superficie de mille deux cent dix-sept mètres carrés (1 217 m²), lequel terrain est borné du côté sud-est par une partie du lot 6C ci-dessus décrite, dans sa ligne sud par la route de l'Abattoir, dans ses lignes sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot 7B non subdivisée (Robert Proulx) et du côté nord-est par une partie du lot 7A du rang IX du canton de Kingsey.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot six C (ptie 6C) dans le Huitième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond, lequel terrain mesure dans une de ses lignes nord-ouest le long de la route de l'Abattoir quarante-sept mètres et dix-neuf centièmes (47,19 m), dans une de ses lignes nord-est suivant une direction conventionnelle de cinquante degrés cinquante minutes (50°50') une distance de onze mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (11,89 m), ensuite en se dirigeant vers le nord-est une direction conventionnelle de cent quatorze degrés (114°) une distance de neuf mètres et soixante-quinze centièmes (9,75 m), ensuite en se dirigeant vers le nord-ouest une direction conventionnelle de soixante-dix-neuf degrés trente minutes (79°30') une distance de dix mètres et cinquante centièmes (10,50 m), dans sa ligne sud-est en se dirigeant vers le sud-ouest une direction conventionnelle de trois cent quarante-huit degrés quarante-sept minutes quarante-cinq secondes (348°47'45") une distance de cinquante-neuf mètres et quarante-cinq centièmes (59,45 m), ensuite dans une ligne sud-ouest en se dirigeant vers le nord-ouest une direction conventionnelle de trente degrés six minutes cinquante et une secondes (30°6'51") une distance de dix-huit mètres et quatre-vingt-un centièmes (18,81 m) et dans son autre ligne nord-ouest trente et un mètres et soixante et onze centièmes (31,71 m); ledit terrain étant borné dans une ligne nord-ouest par la route de l'Abattoir, dans ses lignes nord-est, sud-est et nord-est par une partie du lot 6C (Luc Proulx), de ses côtés sud-est et sud-ouest par le résidu du lot 6C (Ferme Sillon Enr.) et dans son autre ligne nord-ouest par une partie du lot 7D.

Le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances et portant le numéro 885, route de l'Abattoir dans la municipalité du canton de Kingsey.

Sujet, l'immeuble décrit en troisième lieu, à une servitude de droit de passage, le tout tel que créé aux termes d'un acte enregistré à la division d'enregistrement de Drummond, sous le numéro 232094. »

La mise à prix est fixée à 21 300,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI TREIZIÈME jour d'AOÛT 1991 à QUATORZE heures.

Ainsi que les meubles suivants qui seront vendus à cette même date au même endroit:

- « 4 couteaux,
- 2 « slicer » Hobart, modèle 110-60, série 1092658 & 1101908,
- 1 balance Berkel, modèle 8171, série 1111-00327 et 111100348,
- 1 balance Toledo modèle 8202,
- 1 caisse Lasco, modèle 108-101 série 11301,
- 1 système de réfrigération (chambre froide),
- 2 compresseurs pour réfrigération Copelmatic, modèle EAB 10150 tap série oth 76114900, Prestcold série AOS00248, modèle 17731,
- 1 balance sur trac

Nombreux autres petits équipements tels que: moules pour jambon, chariots, crochets, poulies, étagères, comptoir, équipement de bureau, contenants de plastique,

- 1 balance Berkel, modèle 8171, série 1111-00327 111100348,
- 1 délicatiseur steak marker,
- 1 balance Toledo, modèle 1821,
- 4 tables stainless steel et saniclear 6 pieds,
- 1 table ss et sani clear,
- 1 aiguise couteau,
- 35 crochets,
- 5 arbres à viande,
- 3 bassins rouges,
- 3 bassins gris,
- 1 moulin Hobart,
- 1 étagère 4 tablettes.

La shérif adjointe,
MARIE-CLAIRE POIRIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 28 mai 1991

73383

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-000338-903
755-18-000008-913

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE,
partie demanderesse, contre M. LUC MIRON, HÉLÈNE

LADOUCEUR, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-six (lot 86-96) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement de Saint-Jean. Sujet à une servitude d'utilité publique en faveur de Southern Canada Power Company Limited, enregistrée à la division d'enregistrement d'Iberville, sous les numéros 61924, 68208, 80249 et 83482. Sujet à une servitude de restriction d'utilisation de la propriété enregistrée à Iberville, sous les numéros 98009 et 101573. Et sujet à un droit de passage sur les lots numéros 86-5 et 6 et partie du lot numéro 86, servant de passage pour communication avec le chemin public.

Évaluation uniformisée: 28 886,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé, à 25 % de l'évaluation municipale, soit 7 221,50 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1991 à ONZE heures.

Le shérif,

SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 mai 1991

73403

Bref de saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Iberville

Nos 500-05-001798-899

755-18-00009-911

LES ASCENSEURS LABADIE INC., partie demanderesse, contre 149634 CANADA INC., et 166212 CANADA INC., et PIERRE DES LAURIERS, et JEAN-LUC DES LAURIERS, et JEAN DES LAURIERS, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

Un emplacement ayant front sur la rue Laurier en la ville de Saint-Jean, connu et désigné comme étant la moitié ouest du lot numéro 407 (½ ouest de 407) au cadastre officiel de la ville de Saint-Jean, bornée vers l'ouest par la rue Laurier (sans désignation cadastrale), vers le nord par la partie du lot numéro 408, vers l'est par le lot numéro 407-1, et vers le sud par le lot 406, tous dudit cadastre et mesurant, ladite partie du lot:

Selon les titres: vers l'ouest, 10,68 m; vers le nord, 23,39 m; vers l'est, 10,65 m; vers le sud, 23,39 m.

Selon l'occupation: vers l'ouest, 10,68 m; vers le nord, 26,19 m; vers l'est, 10,65 m; vers le sud, 26,19 m.

Le numéro de lot a été changé lors de la rénovation cadastrale et porte maintenant le numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent sept (407-2) dudit cadastre.

Évaluation uniformisée: 85 314,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, soit 21 328,50 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures.

Le shérif,

SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 mai 1991

73381

Joliette

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

Nos 500-05-000712-909

705-18-000049-912

ANDRÉ AUGER, partie demanderesse, contre **AURORE BRUYÈRE** et **DENIS POULIN**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Lin, au rang Double, connu et désigné comme étant la partie sud-ouest du lot no 1878 au cadastre officiel de ladite paroisse, mesurant 150 pieds de largeur de l'est à l'ouest, par 125 pieds de profondeur, le tout mesures anglaises, plus ou moins, borné en front, au sud, par le chemin public: rang Double; en arrière, au nord, par l'emplacement de M. Jean Paul Dufort ou représentants; d'un côté, à l'ouest, par la propriété de M. Paul Brisson ou représentants; et de l'autre côté, à l'est, par la propriété de M. Jean-Paul Dufort ou représentants. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 1 408,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 28 mai 1991

73378

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000767-890
705-18-000089-900

CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS, partie demanderesse, contre **DAME ROSE DÉZIEL**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé sur la Deuxième Avenue en la paroisse de Sainte-Mélanie, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (196-18), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Mélanie, division d'enregistrement de Joliette; avec toutes constructions dessus érigées et notamment une maison en construction portant le numéro 471 de ladite Deuxième Avenue, Lac-Safari. Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec droit de passage dans les chemins existants pour communiquer dudit emplacement au chemin public, le tout tel que créé à l'acte enregistré à Joliette sous le numéro 184340. Sujet aux servitudes établies dans ledit acte numéro 184330 lesquelles servitudes prohibant, entre autres, l'usage dudit emplacement à des fins industrielles ou commerciales (sauf des serres). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 2 403,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 450, Saint-Louis, Joliette, le HUITIÈME jour d'AOÛT 1991 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 mai 1991

73375

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000768-898
705-18-000091-906

CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS, partie demanderesse, contre **DAME ROSE DÉZIEL** et **SERGE SCHAYDLEUR**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Principale à Sainte-Mélanie, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) d'une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (ptie 91), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Mélanie, division d'enregistrement de Joliette, mesurant: vers le sud-est, dix-sept mètres et sept cent quarante-huit millièmes de mètre (17,748 m); vers le sud-ouest, vingt-huit mètres et cinq

cent vingt millièmes de mètre (28,520 m) et vingt-sept mètres et cinq cent vingt-neuf millièmes de mètre (27,529 m); vers le nord-ouest, dix-sept mètres et sept cent vingt-quatre millièmes de mètre (17,724 m); vers le nord-est, cinquante-six mètres et deux cent soixante-trois millièmes de mètre (56,263 m) et contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et soixante-quinze centièmes de mètre carré (989,75 m²), et bornée comme suit: vers le sud-est par les lots 90-10 et 90-6, vers le sud-ouest par les lots 90-7 et 90-8, vers le nord-ouest par une partie non subdivisée du lot numéro 95 ci-après décrite au paragraphe b et vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot numéro 91, tous dudit cadastre;

b) d'une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (ptie 95), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant: vers le nord-ouest, dix-sept mètres et six cent soixante-dix millièmes de mètre (17,678 m); vers le nord-est, cinquante-deux mètres et six cent vingt-quatre millièmes de mètre (52,624 m); vers le sud-est, dix-sept mètres et sept cent vingt-quatre millièmes de mètre (17,724 m); vers le sud-ouest, cinquante-deux mètres et six cent vingt-quatre millièmes de mètre (52,624 m) et contenant en superficie neuf cent trente et un mètres carrés et quarante-trois centièmes de mètre carré (931,43 m²), et bornée comme suit: vers le nord-ouest par la rue Principale, vers le nord-est par une partie non subdivisée du lot numéro 95, vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot numéro 91 ci-dessus décrite au paragraphe a et vers le sud-ouest par les lots numéros 90-8 et 90-28, tous dudit cadastre.

Le tout tel qu'il appert d'un certificat de localisation préparé par Roger Beausoleil, arpenteur-géomètre, en date du seize janvier mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), sous le numéro 5155 de ses minutes.

Avec toutes constructions dessus érigées et notamment une maison portant les numéros 990 et 992 de ladite rue Principale, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec et sujet à une servitude de vue résultant de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 257137. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 12 163,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 450, rue Saint-Louis, Joliette, le HUITIÈME jour d'AOÛT 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 mai 1991

73382

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000905-904
705-18-000053-914

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS NORMAND DUMONT INC. et NORMAND DUMONT, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Marquis en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-134), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption; avec toutes constructions dessus construites et notamment une maison portant le numéro 465, rue Marquis, Repentigny. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits inhérents audit immeuble sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 23 595,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1991 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 28 mai 1991

73377

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-013346-901
705-18-000056-917

LA CORPORATION TRUST CAPITAL, partie demanderesse, contre DANY LAROUCHE, DIANE BOUCHARD, JEAN PAUL BOUCHARD, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble situé sur le boulevard Thouin en la municipalité de Saint-Lin, connu et désigné comme étant composé :

a) de la subdivision officielle numéro cent douze du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (196-112) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin;

b) de la subdivision officielle numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197-119) au cadastre officiel susdit.

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro 1607, boulevard Thouin en la municipalité de Saint-Lin.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, et notamment sujet à la servitude en faveur d'Hydro-Québec, créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, sous le numéro 72205.

Le tout tel que montré sur le certificat de localisation préparé par monsieur Réjean Archambault, a.-g., le onze mai mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) sous le numéro 1889 de ses minutes. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 15 872,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 28 mai 1991

73376

Montmagny

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000088-891
300-18-000006-904

LA CORPORATION MUNICIPALE DE BERTHIER-SUR-MER, corps politique régi par le Code municipal (L.R.Q., c. 27.1), ayant son bureau au 8, boulevard Blais Est, Berthier-sur-Mer, district de Montmagny, demanderesse, contre CLARA BUCKLEY, rentière, domiciliée et résidant au 67785, Palatero Road, Cathedral City, California, U.S.A., défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot cent treize (ptie 113), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Berthier, division d'enregistrement de Montmagny, en la municipalité de la paroisse de Berthier-sur-Mer, mesurant, plus ou moins, cent dix pieds (110 pi) de front au nord, cent quatre pieds (104 pi) de profondeur à l'est, cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur à l'ouest et cent deux pieds (102 pi) de largeur au sud; lequel terrain est borné au nord à la rue Principale, à l'est à un chemin de passage appartenant à Bertrand Blais, au sud à Léopold Bossé et à l'ouest à Hélène Bossé. Avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 4 232,25 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 0,99, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché Ouest, Montmagny, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 7 juin 1991

73379

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005031-891

2844-9064 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon la loi et ayant son siège social au 5450, rue Jarry Est, local 202 en la ville de Saint-Léonard, district de Montréal, subrogée dans tous les droits de EVANDRO PETRUCCI, partie demanderesse, contre BENITO (BENNY) MORELLA, domicilié et résidant au 6095, rue Jean-Talon en la ville de Saint-Léonard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Jarry en la cité de Saint-Léonard, province de Québec, et composé comme suit:

Le lot mille neuf cent soixante-quatorze (1974), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, qui étant connu auparavant sous les lots suivants:

a) du lot de subdivision numéro six cent quatre-vingt-seize du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-neuf (389-696), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) du lot de subdivision numéro quatre cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-dix (390-493), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

Avec la maison dessus érigée et portant les numéros 5095, 5097 et 5099, rue Jarry en la cité de Saint-Léonard, province de Québec, et dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes affectant ledit emplacement et avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue et de droit de mitoyenneté en faveur et contre l'emplacement voisin au sud-ouest telle que créée aux termes de l'acte de prêt signé devant Domenic Manzo, notaire, le vingt et un mai, mil neuf cent soixante-quatorze, sous le numéro 11351 de ses minutes, enregistrée à Montréal, sous le numéro 2521301.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 137 307,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la

fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 68 653,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 juin 1991

73445

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000373-918

CAISSE POPULAIRE SAINT-BERNARD DE MONTRÉAL, étant une caisse d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 8675, rue Tellier, district de Montréal, partie demanderesse, contre ARSÈNE BOUFFARD, résidant et domicilié au 390, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil, NICOL BOUFFARD, résidant et domicilié au 415, rue Moreau, Saint-Hubert, TONY BOUFFARD, résidant et domicilié au 2134, rue Saint-Alexandre, Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Létourneux en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-72), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal; avec toutes les bâtisses y érigées, notamment celle portant les numéros 596 à 604 de ladite avenue Létourneux à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, le tout sans exception ni réserve aucune, et notamment avec et sujet à des servitudes de vues créées aux termes des actes enregistrés à Montréal, sous les numéros 3923250 et 3923251 ».

La mise à prix est fixée à 35 325,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 31 mai 1991

73448

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011523-907

RONALD F. FITZGERALD, gérant, résidant et domicilié au 250, avenue Clarke, appartement 1106, ville de Westmount, ès qualités de tuteur de Jamie et Janna Courtes, dûment autorisé, partie demanderesse, contre JESSICA GÉDÉON, femme d'affaires, résidant et domiciliée au 830, 101^e Avenue dans la ville de Chomedey (Laval), district de Montréal, partie défenderesse, et DPM FINANCIAL PLANNING GROUP INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 755, boulevard Saint-Jean, local 602 dans la cité de Pointe-Claire, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, les mis-en-cause.

« Un immeuble situé au 830, 101^e Avenue, Chomedey, Laval, représentant le lot 40-147 de la paroisse de Saint-Martin; avec les bâtisses dessus érigées. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 58 500,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 29 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 mai 1991

73449

Noranda

Bref de saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
Nos 600-02-000194-905
600-02-000198-906
600-18-000003-912

VILLE DE ROUYN-NORANDA, corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal au 205, avenue du Portage, C.P. 220, Rouyn-Noranda, province de Québec, district de Rouyn-Noranda, J9X 5C3, partie demanderesse, contre PLACEMENTS MINIERS TAIGA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 121-125 de l'avenue Carter à Rouyn-Noranda, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, district de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Le lot 207 du cadastre de la cité de Noranda; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Évaluation municipale: 147 700,00 \$.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit la somme de 38 402,00 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn-Noranda, palais de justice, 2, avenue du Palais, salle RC 04, Rouyn-Noranda, J9X 2N9, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JOSÉE LORTIE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn-Noranda, le 3 juin 1991

73439

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001124-887
S. 200-18-000073-914

CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 150, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre RICHARD DENIS, domicilié et résidant au 2046, 9^e Avenue, Lac-Saint-Augustin-Nord, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trente-huit des subdivisions du lot originaire numéro cinq cent cinq (505-38) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf; avec droit de passage dans le chemin privé situé en face dudit immeuble; avec la maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 2046, 9^e Avenue, Lac-Saint-Augustin-Nord, QC, G3A 1W7, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille cent cinquante dollars (18 150,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 15 juin 1991

73398

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-11-001809-909
S. 200-18-000071-918

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

AUBERGE CARROUSSEL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 714, boulevard Pie-XII, Sainte-Foy, QC, débitrice, et ANDRÉ CHAMPAGNE, c.a., syndic aux biens de Auberge Carroussel Inc., bureau de Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon, requérant, et GESTION SERSEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 714, boulevard Pie-XII, Sainte-Foy, QC, et MOTEL KAROU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 714, boulevard Pie-XII, Sainte-Foy, et CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-LOUIS-DE-FRANCE (SAINTE-FOY), corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 2900, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, QC, mis en cause.

« a) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision cinquante-sept du lot originaire numéro trois cent vingt (320-57-ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la rivière Nelson, vers l'est par le lot 320-58 et une autre partie du lot 320-57 (Antonio Raymond), vers le sud-est par une partie du lot 320-57 (Antonio Raymond), vers le sud-ouest par une partie du lot 320-57 (Antonio Raymond) et une autre partie du lot 320-57 (route no 369) et vers le nord-ouest par la partie du lot 321 ci-dessous décrite en b; mesurant successivement vingt-trois mètres et six dixièmes (23,6 m) étant la corde sous-tendant une courbe irrégulière (rivière Nelson) vers le nord-est, trente mètres et soixante-douze centièmes (30,72 m) vers l'est, vingt-deux mètres et vingt-huit centièmes (22,28 m) vers le sud-ouest, six mètres et cinq centièmes (6,05 m) vers le sud-est, trente-sept mètres et trente-sept centièmes (37,37 m) vers l'est, trente-sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (37,78 m) vers le sud-ouest et quatre-vingt-treize mètres et vingt-quatre centièmes (93,24 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux mille trois cent soixante mètres carrés (2 360 m²) environ. Le tout tel que montré par les lettres « A, B, C, D, E, F, G, A » sur le plan préparé par Richard Carrier, arpenteur-géomètre, le 25 mars 1985, sous le numéro 1156 de ses minutes;

b) un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-ptie) du susdit cadastre; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la rivière Nelson, vers le sud-est par la partie du lot 320-57 ci-dessus décrite en a, vers le sud-ouest par une partie du lot 321 (route no 369), et vers le nord-ouest par la partie du lot 321-49

ci-dessous décrite en d; mesurant trois mètres et un dixième (3,1 m) étant la corde sous-tendant une courbe irrégulière (rivière Nelson) vers le nord-est, quatre-vingt-treize mètres et vingt-quatre centièmes (93,24 m) vers le sud-est, un mètre et cinquante-quatre centièmes (1,54 m) vers le sud-ouest, et quatre-vingt-treize mètres et vingt-sept centièmes (93,27 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent neuf mètres carrés (209 m²) environ. Tel que montré par les lettres « H, A, G, I, H » sur le plan ci-dessus mentionné;

c) un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-ptie) du cadastre susdit; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 321 (René Duchesne et Germain Cloutier), vers le sud-est et par la partie du lot 321-49 ci-dessus décrite en d et vers le nord-ouest par le lot 321-64 rue (28^e Rue); mesurant huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49 m) vers le nord-est, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le sud-est, un mètre et quatre-vingt-six centièmes (1,86 m) vers le sud-est et quarante-sept mètres et cinquante-huit centièmes (47,58 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-treize mètres carrés et deux dixièmes (193,2 m²). Tel que montré par les lettres « J, K, L, M, J » sur le plan ci-dessus mentionné;

d) un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision quarante-neuf du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-49 ptie) du susdit cadastre; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la rivière Nelson, vers le sud-est par la partie du lot 321 ci-dessus décrite en b, vers le sud-ouest par une partie du lot 321-49 (route no 369), vers l'ouest par le lot 321-49-1 rue (28^e Rue), vers le nord-ouest par la partie du lot 321 (René Duchesne et Germain Cloutier); mesurant respectivement quarante-deux mètres et neuf dixièmes (42,9 m) étant la corde sous-tendant une courbe irrégulière (rivière Nelson) vers le nord-est, quatre-vingt-treize mètres et vingt-sept centièmes (93,27 m) vers le sud-est, trente-sept mètres et vingt centièmes (37,20 m) vers le sud-ouest, treize mètres et dix-neuf centièmes (13,19 m) le long d'une courbe de sept mètres et quarante et un centièmes (7,41 m) de rayon vers l'ouest, un mètre et quatre-vingt-six centièmes (1,86 m) et quatre-vingt-douze mètres et dix-sept centièmes (92,17 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre mille trois cent vingt-sept mètres carrés (4 327 m²) environ. Tel que montré par les lettres « N, H, I, O, M, L, N » sur le plan ci-dessus mentionné.

Avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances et notamment l'auberge, le motel et le garage portant les numéros d'immeuble 1814 et 1816, boulevard Pie-XI, Val-Bélair. »

La mise à prix est fixée à cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars (159 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 15 juin 1991

73400

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001922-900
S. 200-18-000065-910

LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BNE, demanderesse, contre
MICHEL MORIN et **SUZANNE MAHEUX**, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire trois cent six (lot 306-20) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 1256, Gaboury, Val-Bélair. »

La mise à prix est fixée à dix-neuf mille dollars (19 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 15 juin 1991

73397

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000294-913
S. 200-18-000075-919

LAURENT DELORME INVESTMENT LTD, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau au 1801, Ambleside Drive, appartement 2410, Ottawa, Ontario, demanderesse, contre **MARCEL MARCOTTE**, résident et domicilié au 106, rue du Vieux-Chemin, Saint-Raymond, comté de Portneuf, et **LYNNE DELORME**, résident et domiciliée au 4298, Opeango Road, R.R. no. 3, Woodlawn, Ontario, défendeurs.

« La subdivision vingt-quatre du lot originaire trois cent cinquante et un (351-24) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, mesures anglaises, quatre-vingts pieds (80 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, sur une profondeur de vingt-cinq pieds (25 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, bornée vers le nord-ouest par le lot trois cent cinquante et un — quinze (351-15), appartenant à Laurent Delorme Investment Ltd, vers le nord-est

par le lot trois cent cinquante et un — dix (351-10), rue des Bouleaux, vers le sud-est par une autre partie du même lot et vers le sud-ouest par une autre partie du même lot; sans bâtisse et tel que le tout se trouve actuellement, soit avec les fosse septique et champ d'épuration et installations connexes desservant la résidence d'habitation sise sur le lot 351-15 »

La mise à prix est fixée à mille sept cent trente-neuf dollars et cinquante cents (1 739,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 15 juin 1991

73399

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002676-901
S. 200-18-000070-910

RENÉ BLANCHET, résidant et domicilié au 925, place du Foyer, Charlesbourg, district de Québec, demandeur, contre **BENOIT BOUTIN**, résidant et domicilié au 586, rue de l'Arène, Bernières, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux cent trente-deux du lot originaire numéro quatre cent cinquante et un (451-232) et la subdivision cent quarante-huit du lot originaire numéro quatre cent cinquante-deux (452-148) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, comté et division d'enregistrement de Lévis et contenant respectivement en superficie six mille cinq cent soixante pieds carrés (6 560 pi²) et quatre cent soixante-dix pieds carrés (470 pi²), mesures anglaises; le tout sans bâtisse, circonstances et dépendances. Sujet, ledit immeuble, à toutes les servitudes sans exception ni réserve, notamment aux servitudes en faveur d'Hydro-Québec, enregistrées à la division d'enregistrement de Lévis, sous les numéros 178410, 184054 et 184055, s'il y a lieu. »

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent douze dollars et soixante-quinze cents (3 912,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 5420, boulevard de la Rive-Sud, local 34, Lévis, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 15 juin 1991

73401

Rimouski

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-00013-912
500-02-024433-901

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC, partie demanderesse, contre CAROL VOYER, résidant et domicilié au 183, des Hêtres, Rimouski, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, Moreault, SS.04, Rimouski, QC, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision un de la subdivision dix-sept de la subdivision dix du lot originaire numéro quarante-trois (lot 43-10-17-1) du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, division d'enregistrement de Rimouski; le tout avec bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit immeuble étant situé au 183, des Hêtres. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit en chèque certifié fait à l'ordre du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670 du Code de procédure civile, est fixé à 20 072,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

La mise à prix est fixée à 40 144,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, SS-04, Rimouski, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-LOUIS LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 27 mai 1991

73374

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000243-902
750-18-000010-910

LA FINANCIÈRE, PRÊTS-ÉPARGNE INC., 491, rue Sainte-Marie, Marieville, district de Saint-Hyacinthe, JOL 1J0, partie demanderesse, contre GISELE BOILARD, résidant au 4432, rue Adam, ville et district de Montréal, H1V 1T6, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, district de Saint-Hyacinthe, JOL 1J0, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, connu et désigné comme étant composé du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (351-20), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, division d'enregistrement de Rouville; avec toutes les bâtisses y construites et notamment une bâtisse commerciale portant le numéro domiciliaire 2, place Soleil, Sainte-Marie-de-Monnoir. Tel que le tout se trouve avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à la somme de 11 976,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI TRENTIÈME jour de JUILLET 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LISE DELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 28 mai 1991

73438

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002627-896

MARCHANDS UNIS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 915, avenue Paradis, parc industriel, Duberger, G1N 4E3, district de Québec, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL GAGNON et LINE GAGNON, domiciliés et résidant au 401, Bel-Horizon, Sainte-Adèle, JOR 1L0, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, J7Y 3R8, province de Québec, mis en cause.

Désignation

« Un certain emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme suit, savoir:

Beloeil, le 15 juin 1991

1. La subdivision numéro onze du lot originaire numéro trois A (3A-11) dans le Deuxième (2^e) Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

73443

*Le directeur des services
juridiques et greffier,
DANIEL DESROCHES, O.M.A.*

2. La subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux E (2E-4) dans le Deuxième (2^e) Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec toutes les constructions dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le tout tel qu'il se trouve avec toutes ses servitudes continues et discontinues, apparentes et non apparentes qui peuvent exister sur ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 21 100,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1991 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mai 1991

73384

Ventes pour taxes

Municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine

Je soussignée, Lise Chevrier, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine, certifie que, conformément aux dispositions de l'article 1027 du Code municipal, j'ai publié un avis de vente d'immeubles pour taxes au journal « Le Radar » dans les éditions parues les 21 et 28 mai 1991.

Cap-aux-Meules, le 29 mai 1991

73408

*La secrétaire-trésorière,
LISE CHEVRIER*

Ville de Beloeil

Avis est donné que l'avis public de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, devant avoir lieu le 27 juin 1991 à l'hôtel de ville de Beloeil, a été publié dans les éditions du 1^{er} et du 8 juin 1991 du journal « l'Oeil Régional », le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

LES VALEURS MOBILIÈRES

**Bulletin hebdomadaire
Commission des valeurs
mobilières**



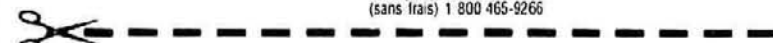
Si vous désirez obtenir la liste des prospectus visés par la Commission des valeurs mobilières; savoir si les dirigeants d'une société achètent ou vendent les titres de leur propre société; être tenu au courant de l'évolution de la réglementation des valeurs mobilières au Québec; obtenir les avis importants pour l'interprétation de la Loi sur les valeurs mobilières; ne cherchez plus: abonnez-vous dès aujourd'hui au **Bulletin hebdomadaire** de la Commission des valeurs mobilières.

Le **Bulletin hebdomadaire** constitue une source fiable et régulière de renseignements importants pour les courtiers en valeurs, les avocats et les comptables spécialisés dans le secteur des valeurs mobilières et les sociétés ayant placé leurs titres auprès du public.

L'abonnement annuel, au prix de **375 \$** comprend quelque 52 numéros et vous donne droit au **Bulletin de statistiques** qui paraît deux fois l'an.

L'abonnement de 2 ans est au prix de **675 \$**.

Abonnement et Information:
Les Publications du Québec
Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Tél.: (514) 948-1222
(sans frais) 1 800 465-9266



COMMANDE POSTALE:

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone () _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
		Bulletin Hebdomadaire	1 an 375 \$	
		Commission des valeurs mobilières	2 ans 675 \$	

Somme partielle _____

TPS 7 % _____

Total _____

Cartes de crédit acceptées



Numero _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

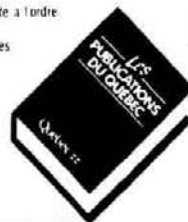
Signature _____

Important:

Paiement par cheque ou mandat poste à l'ordre de - Les Publications du Québec -

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis

Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens



Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

